

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2012 ET 2011 ET AU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

Les présents états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats des activités et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre les activités de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

80	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
81	Rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires
82	Bilan consolidé
83	État du résultat consolidé
84	État du résultat global consolidé
85	État de la variation des capitaux propres consolidé
87	État des flux de trésorerie consolidé
90	Notes des états financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après.

Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent. En outre, le Surintendant des institutions financières Canada rencontre le conseil d'administration chaque année pour présenter ses commentaires sur les activités de la Banque.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président et
chef de la direction,

Le vice-président exécutif
et chef de la direction financière,

RÉJEAN ROBITAILLE, FCPA, FCA

MICHEL C. LAUZON

Montréal, Canada
Le 5 décembre 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010 et les états consolidés du résultat, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et, notamment, de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 selon les Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 5 décembre 2012

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114960

BILAN CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
ACTIF				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		90 860 \$	81 600 \$	72 444 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		480 183	285 459	99 394
Valeurs mobilières	5 et 28			
Disponibles à la vente		2 822 588	2 108 075	2 138 861
Détenues jusqu'à l'échéance		1 446 751	885 822	559 457
Détenues à des fins de transaction		1 873 622	2 181 969	1 496 583
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		—	—	624 642
		6 142 961	5 175 866	4 819 543
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	28	631 202	720 317	994 674
Prêts	6, 7 et 28			
Personnels		7 806 067	5 774 207	5 636 203
Hypothécaires résidentiels		14 169 095	11 869 412	10 859 647
Hypothécaires commerciaux		2 443 634	2 363 808	2 166 375
Commerciaux et autres		2 150 953	1 900 977	1 691 190
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		211 130	179 140	165 450
		26 780 879	22 087 544	20 518 865
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(117 542)	(143 150)	(131 567)
		26 663 337	21 944 394	20 387 298
Autres				
Immobilisations corporelles	8	71 871	61 708	55 727
Dérivés	26	167 643	228 261	158 066
Goodwill	9	64 077	29 224	29 224
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	10	159 973	113 949	101 671
Actif d'impôt différé	20	4 751	4 160	47 995
Autres actifs	11	459 968	318 272	289 289
		928 283	755 574	681 972
		34 936 826 \$	28 963 210 \$	27 055 325 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts	12			
Personnels		19 369 310 \$	15 609 853 \$	15 354 851 \$
Entreprises, banques et autres		4 672 133	4 406 428	4 250 819
		24 041 443	20 016 281	19 605 670
Autres				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 349 932	1 471 254	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		244 039	36 770	60 050
Acceptations		211 130	179 140	165 450
Dérivés	26	100 867	129 969	115 235
Passif d'impôt différé	20	16 128	6 362	27 543
Autres passifs	13	951 467	901 720	945 939
		2 873 563	2 725 215	2 676 553
Dette liée aux activités de titrisation	14	6 037 097	4 760 847	3 486 634
Dette subordonnée	15	443 594	242 551	150 000
Capitaux propres				
Actions privilégiées	16	303 249	205 527	205 527
Actions ordinaires	16	428 526	252 601	252 472
Réserve pour paiements fondés sur des actions	18	227	227	243
Résultats non distribués		774 899	694 371	621 847
Cumul des autres éléments du résultat global		34 228	65 590	56 379
		1 541 129	1 218 316	1 136 468
		34 936 826 \$	28 963 210 \$	27 055 325 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

L. Denis Desautels, O.C., FCPA, FCA
Président du conseil

Réjean Robitaille, FCPA, FCA
Président et chef de la direction

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2012	2011
Revenu d'intérêt			
Prêts		1 014 861 \$	962 820 \$
Valeurs mobilières		71 320	74 059
Dépôts auprès d'autres banques		6 148	5 277
Autres, incluant les dérivés		59 240	61 345
		1 151 569	1 103 501
Frais d'intérêt			
Dépôts		445 646	444 463
Dette liée aux activités de titrisation		163 880	140 743
Dette subordonnée		9 839	11 574
Autres, incluant les dérivés		1 176	2 236
		620 541	599 016
Revenu net d'intérêt		531 028	504 485
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		119 953	115 006
Revenus tirés des activités de courtage		54 806	48 429
Revenus liés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite autogérés		29 079	7 253
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		18 026	17 308
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		17 531	20 938
Revenus d'assurance crédit		15 529	18 591
Autres revenus		10 691	6 337
		265 615	233 862
Revenu total		796 643	738 347
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	29	23 795	—
Provisions pour pertes sur prêts	6	33 000	51 080
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages du personnel		320 603	282 630
Frais d'occupation de locaux et technologie		152 919	141 212
Autres		108 944	97 263
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres	29	21 997	9 006
		604 463	530 111
Résultat avant impôts sur le résultat		182 975	157 156
Impôts sur le résultat	20	42 467	33 439
Résultat net		140 508 \$	123 717 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		12 768	12 436
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		127 740 \$	111 281 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		25 634	23 924
dilué		25 652	23 943
Résultat par action	21		
de base		4,98 \$	4,65 \$
dilué		4,98 \$	4,65 \$
Dividendes déclarés par action			
Actions ordinaires		1,84 \$	1,62 \$
Actions privilégiées - série 9		1,50 \$	1,50 \$
Actions privilégiées - série 10		1,31 \$	1,31 \$
Actions privilégiées - série 11		— \$	s. o.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2012	2011
Résultat net		140 508 \$	123 717 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	17		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(7 641)	(11 810)
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente		(2 374)	(3 045)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(21 347)	24 066
		(31 362)	9 211
Résultat global		109 146 \$	132 928 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)		Actions ordinaires (note 16)		Réserves pour les autres éléments du résultat global (note 17)			Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 18)	Total des capitaux propres	
					Résultats non distribués	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie			Total
Solde au 31 octobre 2011	205 527 \$	252 601 \$	694 371 \$	22 216 \$	43 374 \$	65 590 \$	227 \$	1 218 316 \$		
Résultat net			140 508					140 508		
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)										
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(7 641)		(7 641)		(7 641)		
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(2 374)		(2 374)		(2 374)		
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie						(21 347)	(21 347)	(21 347)		
Résultat global			140 508	(10 015)	(21 347)	(31 362)		109 146		
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	97 722	175 925						273 647		
Dividendes										
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 768)					(12 768)		
Actions ordinaires			(47 212)					(47 212)		
Solde au 31 octobre 2012	303 249 \$	428 526 \$	774 899 \$	12 201 \$	22 027 \$	34 228 \$	227 \$	1 541 129 \$		

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

(en milliers de dollars canadiens)	Actions privilégiées (note 16)		Actions ordinaires (note 16)		Réserves pour les autres éléments du résultat global (note 17)			Réserve pour paiements fondés sur des actions (note 18)	Total des capitaux propres	
					Résultats non distribués	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie			Total
Solde au 1 ^{er} novembre 2010	205 527 \$	252 472 \$	621 847 \$	37 071 \$	19 308 \$	56 379 \$	243 \$	1 136 468 \$		
Résultat net			123 717					123 717		
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)										
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(11 810)		(11 810)		(11 810)		
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente				(3 045)		(3 045)		(3 045)		
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie						24 066	24 066	24 066		
Résultat global			123 717	(14 855)	24 066	9 211	—	132 928		
Émission d'actions ordinaires en vertu du régime d'options d'achat d'actions		129						129		
Paiements fondés sur des actions							(16)	(16)		
Dividendes										
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes			(12 436)					(12 436)		
Actions ordinaires			(38 757)					(38 757)		
Solde au 31 octobre 2011	205 527 \$	252 601 \$	694 371 \$	22 216 \$	43 374 \$	65 590 \$	227 \$	1 218 316 \$		

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ⁽¹⁾

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		140 508 \$	123 717 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur prêts		33 000	51 080
Profit net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente		(4 366)	(4 962)
Profit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	7	(3 194)	—
Impôt différé		11 454	18 299
Amortissement		13 255	11 353
Amortissement des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles		33 777	28 654
Profits d'acquisition	29	(24 337)	—
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Variation des prêts		(1 322 053)	(1 604 079)
Variation des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		308 347	(60 744)
Variation des intérêts courus à recevoir		(2 360)	1 088
Variation des actifs dérivés		73 809	(70 195)
Variation des dépôts		535 487	410 611
Variation des intérêts courus à payer		37 881	(1 163)
Variation des engagements au titre des valeurs vendues à découvert		(121 322)	108 918
Variation des passifs dérivés		(30 344)	14 734
Autres, montant net		(239 188)	(52 137)
		(559 646)	(1 024 826)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des acceptations		31 990	13 690
Variation des engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		207 269	(23 280)
Variation de la dette liée aux activités de titrisation		575 533	1 274 213
Produit net de l'émission de dette subordonnée		199 300	248 403
Rachat de débentures subordonnées		—	(150 000)
Rachat de la dette subordonnée d'une filiale		(129 500)	—
Produit net de l'émission d'actions privilégiées	16	97 722	—
Rachat des actions privilégiées d'une filiale		(64 000)	—
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	16	175 925	129
Dividendes, y compris les impôts connexes		(59 980)	(51 193)
		1 034 259	1 311 962
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente			
Acquisitions		(2 243 946)	(727 170)
Produit à la vente et à l'échéance		2 041 805	745 521
Variation des valeurs détenues jusqu'à l'échéance			
Acquisitions		(1 436 991)	(791 913)
Produit à l'échéance		876 047	465 556
Produit à la vente de prêts hypothécaires commerciaux	7	88 356	—
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente		89 115	274 357
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels		(77 321)	(58 266)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		642 616	(186 065)
Montant en espèces versé au titre des regroupements d'entreprises	29	(445 034)	—
		(465 353)	(277 980)
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		9 260	9 156
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice		81 600	72 444
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice		90 860 \$	81 600 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		679 022 \$	598 689 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice		1 159 222 \$	1 094 443 \$
Dividendes reçus au cours de l'exercice		5 608 \$	7 348 \$
Impôts sur le résultat payés (reçus) au cours de l'exercice		39 039 \$	26 796 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Les données comparatives ont aussi été préparées selon les IFRS. Voir la note 30.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010

[Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.]

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (Banque Laurentienne ou la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque Laurentienne est la société mère ultime du groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 5 décembre 2012.

2. NORMES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada qui, à l'heure actuelle, sont les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers sont les premiers états financiers consolidés de la Banque préparés selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, y compris le bilan consolidé d'ouverture, à la date de transition le 1^{er} novembre 2010. La note 30 comprend les informations à fournir en vertu de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, concernant la première application des IFRS et les différences par rapport au référentiel comptable antérieur de la Banque, soit les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada).

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et tous les contrats dérivés, qui ont été évalués à la juste valeur. Certains actifs et passifs financiers peuvent aussi refléter l'incidence des ajustements apportés à la comptabilité de couverture, comme il est présenté ci-après.

La Banque présente son bilan consolidé dans l'ensemble par ordre de liquidités, et chaque poste du bilan comprend les soldes courants et non courants, le cas échéant.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats des activités de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et transactions intersociétés. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon les mêmes méthodes comptables. Les états financiers consolidés comprennent les résultats de B2B Banque Services financiers inc., de B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. et de B2B Banque Services aux intermédiaires inc. pour la période de 351 jours depuis la date d'acquisition et ceux de la Compagnie de Fiducie AGF pour la période de 92 jours depuis la date d'acquisition. Les résultats de la Compagnie de Fiducie M.R.S. pour la période de 152 jours à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date de son regroupement avec B2B Banque sont également inclus dans les états financiers consolidés.

Filiales consolidées

Les principales filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Toutes les filiales mentionnées sont constituées ou prorogées au Canada sous le régime d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd., qui est constituée sous le régime d'une loi de la Barbade.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

B2B Banque ⁽¹⁾	Trust La Laurentienne du Canada inc.
B2B Banque Services financiers inc. ⁽²⁾	BLC Trust
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc. ⁽³⁾	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
B2B Banque Services aux intermédiaires inc. ⁽⁴⁾	BLC Services financiers inc.
B2B Trustco	BLC Gestion de placements inc.
Compagnie de Fiducie AGF	V.R. Holding Insurance Company Ltd.

(1) B2B Trust s'est convertie en une banque à charte fédérale sous le nom de B2B Banque le 7 juillet 2012.

(2) M.R.S. inc. avant le 2 septembre 2012.

(3) Services Valeurs Mobilières M.R.S. inc. avant le 2 septembre 2012.

(4) Corporation de Correspondants M.R.S. avant le 2 septembre 2012.

La Banque consolide aussi les entités ad hoc lorsque les critères de consolidation applicables sont satisfaits. Par conséquent, la Banque consolide Venture Reinsurance Ltd., entité détenue en partie par V.R. Holding Insurance Company Ltd.

2.2 RECLASSEMENT DES CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé, sans que ce soit attribuable à la transition aux IFRS. La nature de ces ajustements dans les états financiers consolidés est décrite ci-après.

Reclassement de certains prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires à l'égard des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiels qui étaient auparavant présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels au bilan consolidé ont été reclassés dans les prêts hypothécaires commerciaux afin de mieux refléter leur nature. Le montant de ce reclassement s'est établi à 550,5 millions \$ au 31 octobre 2011 et à 527,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010. Les reclassements correspondants des provisions pour pertes sur prêts, des prêts douteux et des provisions cumulatives ont été effectués.

Revenus de placement liés aux activités d'assurance

Les revenus de placement liés aux activités d'assurance d'un montant de 0,4 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, qui étaient auparavant comptabilisés comme faisant partie du revenu d'assurance crédit, ont été reclassés dans le revenu net d'intérêt.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la Banque qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des revenus et d'autres informations connexes. Les éléments les plus importants pour lesquels la Banque a fait des estimations sont la dépréciation d'actifs, la juste valeur des instruments financiers, les régimes de retraite et les autres avantages du personnel, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge par suite des regroupements d'entreprises, les impôts sur le résultat ainsi que les provisions et les passifs éventuels. La direction a mis en œuvre et maintient des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

Des précisions sur le jugement exercé pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 3. Les autres éléments importants qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont présentés ci-après.

Dépréciation d'actifs

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts permettent d'ajuster la valeur des prêts pour refléter l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation faite par la direction des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché. Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, des modifications apportées aux estimations et aux hypothèses actuelles utilisées pour établir les provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourraient se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents.

Les méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont présentées à la note 3.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

Autres actifs financiers

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et comme détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi trimestriel afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la direction exerce son jugement et tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient indiquer qu'il existe une indication objective de dépréciation. La Banque fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une réduction de valeur. La décision de comptabiliser une réduction de valeur, les montants connexes et la période au cours de laquelle elle est comptabilisée pourraient changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction différait. Voir la note 3 pour des précisions sur la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à leur échéance.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un test de dépréciation est effectué chaque année, et chaque fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, sauf si certains critères sont respectés. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Le test exige de comparer la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une réduction de valeur est imputée au résultat.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, dont les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ou de l'immobilisation corporelle. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la perte de valeur qui en résulterait.

Régimes de retraite et autres avantages du personnel

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées chaque année par la direction, comme les taux d'actualisation, le rendement prévu des actifs des régimes, les niveaux de rémunération futurs, l'augmentation du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel et l'âge de départ à la retraite des employés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que, en fonction de la capitalisation du régime, sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

Regroupements d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs et les passifs de l'entité acquise ont été pris en compte à la juste valeur dans le bilan consolidé. L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale était fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant du goodwill ou des profits d'acquisition comptabilisés. Voir la note 29 pour de plus amples renseignements sur les actifs acquis et les passifs pris en charge par suite de regroupements d'entreprises.

Impôts sur le résultat

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, de la valeur des reports en avant de pertes, des reports d'impôt minimum et d'autres différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment du renversement des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de renversement, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. En outre, la direction doit évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé avant son expiration et, selon tous les éléments de preuve dont elle dispose, déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-value à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé. De plus, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé, la direction interprète la législation fiscale de diverses juridictions. L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par des charges d'impôts sur le résultat considérablement différentes.

2. NORMES DE PRÉSENTATION [suite]

Provisions et passifs éventuels

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de litiges en cours. Les provisions sont constituées lorsqu'il devient probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Outre la direction de la Banque, pour établir la provision relative aux actions en justice ou aux litiges en cours, des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner des ajustements des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations pourraient être notablement plus élevés ou plus bas que les montants comptabilisés pour ces réclamations.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de l'objectif et de l'intention de la Banque en vertu desquels les instruments financiers ont été acquis et de leurs caractéristiques.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés par la Banque comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état du résultat consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs, et sont par la suite réévalués à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et pour lesquels une évaluation fiable ne peut pas être obtenue sont comptabilisés au coût. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat applicables, dans les capitaux propres dans une réserve relative aux actifs disponibles à la vente comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs financiers soient vendus ou deviennent dépréciés. À la sortie d'un actif financier disponible à la vente, le profit ou la perte latent cumulé compris dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente est reclassé dans l'état du résultat consolidé pour la période et est présenté dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Le revenu d'intérêt généré par les titres d'emprunt disponibles à la vente est comptabilisé selon le taux d'intérêt effectif, calculé sur la durée de vie prévue de l'actif. Les primes et/ou les escomptes découlant de l'achat de valeurs mobilières comportant une échéance sont compris dans le calcul de leurs taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et des créances, que la Banque a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers, y compris les coûts de transaction marginaux directs, sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de règlement et évalués par la suite au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé et la contrepartie versée, y compris les intérêts courus, est comptabilisée à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. La différence entre le prix d'achat et le prix de revente est comptabilisée dans le revenu net d'intérêt et s'accumule sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont classées dans les prêts et créances.

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La trésorerie correspondante reçue est comptabilisée au bilan consolidé avec une obligation correspondante de retour, y compris les intérêts courus, à titre de passif dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, reflétant ainsi la substance économique de la transaction, soit comme un prêt à la Banque. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme de l'intérêt et est comptabilisée sur la durée de la convention selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces conventions sont généralement classées à titre de passifs financiers au coût amorti.

Prêt et emprunt de valeurs mobilières

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Valeurs mobilières vendues à découvert

Si les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de retour des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert et évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les autres revenus, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers. Ces ventes à découvert sont classées comme des passifs détenus à des fins de transaction.

Les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé, sauf si elles sont alors vendues à des tiers, auquel cas l'obligation de retour des valeurs mobilières est aussi comptabilisée à titre de vente à découvert.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, si bien qu'ils sont classés dans les prêts et créances. Toutefois, un actif financier coté sur un marché actif ne remplit pas les conditions requises pour être classé dans les prêts et créances et doit être classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. Par ailleurs, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché, de même que les prêts en vertu desquels la Banque peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif au bilan, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé au moyen de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et les honoraires de montage reçus au titre des prêts sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les honoraires de montage et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont remboursés.

Prêts renégociés

Sous réserve d'une évaluation au cas par cas, la Banque peut restructurer un prêt ou réaliser la garantie. La restructuration peut comprendre la prorogation des modalités de paiement et l'acceptation de nouvelles conditions de prêt. Une fois les modalités renégociées, toute perte de valeur est évaluée selon le taux d'intérêt effectif calculé avant la modification des modalités et le prêt n'est donc plus considéré comme étant en souffrance. Les prêts continuent d'être soumis à des tests de dépréciation, calculés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimés, au poste Autres actifs. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est comptabilisée à même la provision pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées comptabilisées après la date de saisie, est comptabilisée dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les actifs sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur, puis comptabilisés de la même manière que des actifs semblables acquis dans le cours normal des activités.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est entièrement décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Titrisation

La titrisation des prêts hypothécaires fait partie de la stratégie de gestion des liquidités de la Banque. Ainsi, la Banque participe au programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et vend également des prêts hypothécaires à d'autres entités ad hoc. Les transferts de groupes de prêts hypothécaires en vertu de ces programmes n'entraînent pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires du bilan consolidé de la Banque étant donné que celle-ci conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés aux prêts. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés à titre de prêts au bilan consolidé. De plus, ces opérations entraînent la comptabilisation d'une dette liée aux activités de titrisation au moment où de la trésorerie est reçue par suite des opérations de titrisation.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente font l'objet d'un suivi régulier afin d'établir s'il existe une indication objective de dépréciation. En évaluant la baisse de valeur, la Banque tient compte de nombreux faits spécifiques à chaque placement et de tous les facteurs qui pourraient indiquer qu'il y a eu dépréciation. La Banque fait aussi appel au jugement pour déterminer à quel moment comptabiliser une perte de valeur.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût est considérée comme une indication objective de dépréciation. Si les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont dépréciés, la perte cumulée, évaluée comme étant la différence entre le coût d'acquisition (déduction faite des remboursements de capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement, est soustraite de la réserve relative aux actifs disponibles à la vente et comptabilisée dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers à l'état du résultat consolidé. Les pertes de valeur des titres de capitaux propres ne sont pas renversées par le biais de l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisées dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente tandis que les diminutions ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, une indication objective de dépréciation comprend une difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie, un défaut de paiement des intérêts ou du capital ou la probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur. La perte de valeur représente la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actualisée, moins toute perte de valeur comptabilisée antérieurement. Le revenu d'intérêt futur est calculé sur la valeur comptable réduite au même taux d'intérêt que celui ayant servi à actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la perte de valeur. Une baisse ultérieure de la juste valeur de l'instrument est également comptabilisée à l'état du résultat. Si la juste valeur d'un titre d'emprunt augmente au cours d'une période ultérieure, l'augmentation est comptabilisée dans la réserve relative aux actifs disponibles à la vente. Toutefois, si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur à l'état du résultat consolidé, la perte de valeur est renversée par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur en excédent de la réduction de valeur comptabilisée antérieurement à l'état du résultat consolidé est imputée à la réserve relative aux actifs disponibles à la vente.

Dépréciation des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Un actif financier détenu jusqu'à l'échéance est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif, y compris les intérêts courus, et la valeur des flux de trésorerie futurs prévus estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Dépréciation des prêts

Un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimé de façon fiable.

Chaque date du bilan, la Banque évalue si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour chaque prêt important ou collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Est considéré comme une indication objective de dépréciation le fait, notamment, qu'il existe des motifs de croire qu'une tranche du capital ou des intérêts ne peut être recouvrée en raison des difficultés financières importantes de l'emprunteur, de l'émetteur ou de la contrepartie. La Banque tient compte du montant des intérêts et du remboursement anticipé en souffrance et des types de garanties pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si la Banque détermine qu'aucune indication objective de dépréciation n'existe pour un prêt évalué individuellement, elle inclut le prêt dans un portefeuille de prêts possédant des caractéristiques de risque de crédit similaires qu'elle soumet collectivement à un test de dépréciation. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée, ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

S'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimés. La valeur comptable du prêt est réduite au moyen d'un compte de provision cumulative et le montant de la perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à titre de composante de la provision pour pertes sur prêts.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés est actualisée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti tient compte des flux de trésorerie qui peuvent découler d'une saisie, moins les coûts liés à l'obtention ou à la vente de la garantie, que la saisie soit probable ou non. Une fois établie, la valeur actualisée est désactualisée sur la période comprise entre la comptabilisation initiale de la provision et la date du recouvrement éventuel estimée de la valeur future du prêt, donnant lieu ainsi à la comptabilisation d'intérêts à l'état du résultat, dans le revenu d'intérêt. Si la perte de valeur est recouvrée ultérieurement, le recouvrement est crédité à la provision pour pertes sur prêts.

Provisions cumulatives collectives

Une provision cumulative collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision cumulative collective est calculée pour les prêts qui ont fait individuellement l'objet d'une évaluation de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus mais non répertoriés pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, mais dont l'incidence n'est pas encore évidente.

Pour établir les provisions cumulatives collectives, la Banque utilise un modèle fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut tient compte de l'expérience de la Banque. La provision cumulative collective est ajustée pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Cette estimation tient compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

La provision cumulative liée aux risques hors bilan, comme les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, est comptabilisée dans les autres passifs.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé dans les prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Couvertures de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, au poste Revenus de trésorerie et de marchés financiers, et au moyen d'un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est comptabilisé dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

Dépôts

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, laquelle constitue généralement la contrepartie reçue, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont classés à titre de passifs financiers au coût amorti. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé après déduction des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôt indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé incorporé, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé incorporé, est présentée au bilan consolidé, à titre de dépôts de particuliers.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Par la suite, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée à titre d'autres passifs. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables.

Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est généralement fondée sur les cours acheteur, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeur, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des données de marché observables doivent également être utilisés. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La juste valeur des dérivés est généralement déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent certaines données observables, notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Comme il faut faire preuve de jugement dans l'application de bon nombre des techniques d'évaluation et d'estimation acceptables, les justes valeurs calculées peuvent varier selon les intervenants sur les marchés. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne peut pas non plus être considérée comme réalisable dans le cas d'un règlement immédiat de ces instruments.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les revenus et les frais ne sont pas compensés à l'état du résultat consolidé sauf si une norme ou une interprétation comptable l'exige ou le permet et qu'il en est ainsi stipulé dans les méthodes comptables de la Banque.

3.2 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'achat est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. Toute contrepartie éventuelle devant être prise en charge par la Banque est également comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisée à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'achat est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition, au poste Profit d'acquisition et d'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat net.

L'estimation de la juste valeur des prêts et des dépôts acquis tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur prêts prévues à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation de ces prêts à la juste valeur, aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Parallèlement, ces prêts ne sont pas considérés comme douteux à la date d'acquisition. Par conséquent, ces prêts et ces dépôts sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement connexe de la prime ou de l'escompte est comptabilisé en résultat net au poste Profit d'acquisition et d'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les prêts acquis sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des provisions cumulatives collectives de la Banque. L'augmentation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur prêts et accroît la provision cumulative pour pertes sur prêts. La diminution des pertes sur prêts subies donne lieu à un renversement des provisions pour pertes sur prêts et réduit les provisions cumulatives pour pertes sur prêts comptabilisées antérieurement, jusqu'à ce qu'elles soient épuisées. Toute diminution additionnelle est comptabilisée dans le revenu d'intérêt et accroît la valeur comptable des prêts acquis.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	Période
Locaux	25 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail plus la première option de renouvellement ou de la durée d'utilité
Matériel et mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

Dépréciation

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est considérée comme étant dépréciée et est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Il incombe à la direction d'évaluer si ces événements ou circonstances existent. Aucune immobilisation corporelle n'a subi de dépréciation au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

3.4 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul de pertes de valeur.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT de la Banque, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité à laquelle le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grande qu'un secteur opérationnel. La Banque a affecté le goodwill découlant des regroupements d'entreprises au secteur B2B Banque, ainsi qu'à une partie du secteur Particuliers et PME-Québec, désignée unité de détail qui comprend les activités de toutes les succursales et les activités des autres services bancaires de détail au Québec.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus provenant des UGT avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris le goodwill attribuable. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas renversées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée, se composant principalement des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des dépôts de base, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à quatorze ans. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de cinq à dix ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie, et l'amortissement des autres immobilisations incorporelles, au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est limitée sont soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

3.5 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé des services rendus par son personnel en contrepartie d'avantages du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés à prestations définies, y compris certains volets à cotisations définies. La capitalisation des régimes est généralement assurée à la fois par la Banque et les participants aux régimes.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation définie, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan et les ajustements découlant de tout écart actuariel non comptabilisé et des coûts des services passés non comptabilisés dont les droits y rattachés ne sont pas acquis.

Les écarts actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience (l'effet des écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit), ainsi que l'effet de l'évolution des hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels nets sont amortis si, au début de l'exercice, le solde non amorti du profit ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ou de la valeur marchande des actifs des régimes si celle-ci est plus élevée. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la carrière active moyenne résiduelle attendue des groupes de salariés couverts, qui variait de 4 à 11 ans selon les régimes.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la somme des pertes actuarielles et du coût des services passés non encore comptabilisés ainsi qu'à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les hypothèses démographiques, la probabilité de départ anticipé à la retraite, l'augmentation future des salaires, le taux d'actualisation et le taux d'inflation général.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement des écarts actuariels et e) la variation de la provision pour perte de valeur.

Le coût des services passés est comptabilisé en charges sur une base linéaire sur la période moyenne pendant laquelle les avantages sont acquis. Si les avantages sont acquis immédiatement après le lancement du régime de retraite, ou après y avoir apporté des modifications, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

3.6 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le coût peut être estimé de façon fiable.

Des informations sont fournies sur les passifs éventuels quand la Banque a une obligation possible dans le cas où des événements futurs incertains se produisent, ou une obligation actuelle découlant d'un événement passé, mais dont le paiement est improbable ou que le montant ne peut être évalué de façon fiable.

3.7 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé liés aux reports en avant de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés ailleurs que dans le résultat net, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.8 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'effet des actions ordinaires potentiellement dilutives.

3.9 ASSURANCE

En vertu d'une convention avec une société d'assurance non apparentée, la Banque est engagée principalement dans des activités liées à l'assurance crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, au prorata de la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance crédit.

3.10 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération des instruments de capitaux propres [options d'achat d'actions] est comptabilisée sur la base de l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles différeront de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges, donnant lieu à une augmentation correspondante dans la réserve pour paiements fondés sur des actions, dans les capitaux propres.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et sont passés en charges, un passif correspondant étant comptabilisé, selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, de conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes ainsi que des charges qui y sont liées.

La rémunération fondée sur des actions est comptabilisée à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

3.11 ACTIFS ADMINISTRÉS ET ACTIFS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.12 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du groupe. Les actifs financiers et les passifs financiers libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus.

3.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

3.14 CONTRATS DE LOCATION

La Banque a conclu des contrats de location pour ses locaux et d'autres contrats. Ces contrats sont comptabilisés à titre de contrats de location simple étant donné qu'ils ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages attachés au droit de propriété de ces biens loués. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés dans les frais autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3.15 CAPITAL-ACTIONS

Coût d'émission des actions

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres au cours de la période où ils sont approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

La section qui suit présente un résumé des normes comptables publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur. La Banque évalue en ce moment l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En novembre 2009, l'IASB a publié, puis modifié en octobre 2010, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le cadre de la première phase de son projet en cours visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9, qui doit être appliquée rétrospectivement, est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, soit le 1^{er} novembre 2015 pour la Banque. Elle contient de nouvelles exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers qui font partie à l'heure actuelle du champ d'application de l'IAS 39.

Selon la norme, tous les actifs financiers doivent être classés, d'après le modèle d'affaires de l'entité en matière de gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers, dans l'une des trois catégories suivantes : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

Les passifs financiers seront classés dans les catégories définies par l'IAS 39; toutefois, l'évaluation des passifs financiers selon l'option à la juste valeur a été modifiée pour tenir compte du risque de crédit propre à l'entité.

IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*

En mai 2011, l'IASB a publié puis modifié en juin 2012 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats*, et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*, qui seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devront être appliquées rétrospectivement.

L'IFRS 10 remplace les exigences de consolidation de la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés dans le cas où une entité contrôle au moins une autre entité. La norme s'appuie sur les principes existants en définissant le concept de contrôle comme le facteur qui détermine si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. La norme contient des indications additionnelles sur la détermination du contrôle lorsqu'il est difficile d'évaluer qui détient le contrôle.

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et fournit des indications sur la comptabilisation des partenariats qui mettent l'accent sur les droits et les obligations aux termes de l'accord de partenariat plutôt que sur leur forme juridique. La norme élimine la possibilité de comptabiliser les partenariats au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle ainsi que la distinction entre les actifs contrôlés conjointement et les activités contrôlées conjointement.

L'IFRS 12 contient des exigences à l'égard des informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées, qui remplacent les exigences existantes.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devra être appliquée prospectivement. L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour l'évaluation de la juste valeur lorsque la juste valeur est exigée ou permise par les IFRS et rehausse les exigences en matière d'informations à fournir lorsque la juste valeur est appliquée.

IAS 19, *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et qui devra être appliquée rétrospectivement.

Les modifications apportées à l'IAS 19 éliminent l'option de différer la comptabilisation des profits et des pertes découlant des régimes à prestations définies, connue comme la «méthode du corridor», que la Banque utilise à l'heure actuelle, et exigent que les réévaluations soient présentées dans les autres éléments du résultat global. Par conséquent, les écarts actuariels auraient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à mesure qu'ils se seraient produits. Les modifications exigent aussi que soient entièrement et immédiatement comptabilisés en résultat net les coûts (profits) des services passés, et que le rendement prévu des actifs des régimes soit calculé d'après le taux servant à actualiser l'obligation au titre des prestations définies. Les modifications comprennent les informations additionnelles à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies de

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR [suite]

l'entité et les risques associés aux régimes, ainsi que les informations à fournir sur l'incidence des régimes à prestations définies sur le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et l'incertitude à leur égard, et sur les stratégies d'appariement des actifs et des passifs utilisées pour gérer les risques.

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont été apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, afin de clarifier les critères de compensation des instruments financiers. Les modifications visent à redresser des incohérences de la pratique courante relative à l'application des critères de compensation de l'IAS 32, et entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective. En outre, en décembre 2011, l'IASB a publié des modifications connexes à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, pour inclure de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir qui devraient aider les utilisateurs à mieux évaluer l'incidence, réelle ou potentielle, des contrats de compensation sur la situation financière d'une entité. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} novembre 2013 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont été apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en fonction du fait qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et les éléments qui ne seront pas reclassés à l'état du résultat consolidé. Les modifications ne précisent pas quels éléments sont présentés dans les autres éléments du résultat global et ne touchent pas la possibilité de présenter les éléments nets d'impôt. Les modifications à l'IAS 1 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, soit le 1^{er} novembre 2012 pour la Banque, et devront être appliquées de manière rétrospective.

5. VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente

Au	31 octobre 2012				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties					
par le Canada ⁽¹⁾	1 349 634 \$	5 543 \$	— \$	— \$	1 355 177 \$
par des provinces	653 316	48 083	1 212	—	702 611
Autres titres d'emprunt	485 055	69 243	60 266	—	614 564
Titres adossés à des actifs	6 226	14 060	985	—	21 271
Actions privilégiées	—	—	—	72 800	72 800
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	—	—	—	56 165	56 165
	<u>2 494 231 \$</u>	<u>136 929 \$</u>	<u>62 463 \$</u>	<u>128 965 \$</u>	<u>2 822 588 \$</u>

Aux	31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010	
	Total		Total	
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 249 400 \$		1 466 506 \$	
par des provinces	415 118		411 947	
Autres titres d'emprunt	310 633		139 428	
Titres adossés à des actifs	25 054		25 919	
Actions privilégiées	56 929		58 956	
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	50 941		36 105	
	<u>2 108 075 \$</u>		<u>2 138 861 \$</u>	

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

5. VALEURS MOBILIÈRES [suite]**Portefeuille de valeurs détenues jusqu'à leur échéance**

Au	31 octobre 2012		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada ⁽¹⁾	1 271 743 \$	141 219 \$	1 412 962 \$
Titres adossés à des actifs	33 789	—	33 789
	1 305 532 \$	141 219 \$	1 446 751 \$

Aux	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada ⁽¹⁾	872 523 \$	546 144 \$
Titres adossés à des actifs	13 299	13 313
	885 822 \$	559 457 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur les valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance.

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT**Profits et pertes sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente**

Les éléments suivants ont été comptabilisés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers relativement au portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Profits nets réalisés	4 366 \$	4 962 \$
Réductions de valeur comptabilisées dans le résultat	(1 464)	(445)
	2 902 \$	4 517 \$

PROFITS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL**Profits et pertes latents sur le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente**

Au	31 octobre 2012			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 347 823 \$	7 375 \$	21 \$	1 355 177 \$
par des provinces	700 681	1 958	28	702 611
Autres titres d'emprunt	607 533	7 120	89	614 564
Actions privilégiées	71 956	1 436	592	72 800
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	51 189	5 490	514	56 165
Titres adossés à des actifs	19 919	1 372	20	21 271
	2 799 101 \$	24 751 \$	1 264 \$	2 822 588 \$

5. VALEURS MOBILIÈRES [suite]

Au	31 octobre 2011			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 223 334 \$	26 066 \$	— \$	1 249 400 \$
par des provinces	410 861	4 286	29	415 118
Autres titres d'emprunt	303 797	7 396	560	310 633
Titres adossés à des actifs	23 292	1 765	3	25 054
Actions privilégiées	57 142	1 172	1 385	56 929
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	48 595	4 596	2 250	50 941
	<u>2 067 021 \$</u>	<u>45 281 \$</u>	<u>4 227 \$</u>	<u>2 108 075 \$</u>

Au	1 ^{er} novembre 2010			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	1 429 664 \$	36 866 \$	24 \$	1 466 506 \$
par des provinces	407 449	4 498	-	411 947
Autres titres d'emprunt	132 595	6 996	163	139 428
Titres adossés à des actifs	24 694	1 278	53	25 919
Actions privilégiées	56 776	2 232	52	58 956
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	30 932	5 558	385	36 105
	<u>2 082 110 \$</u>	<u>57 428 \$</u>	<u>677 \$</u>	<u>2 138 861 \$</u>

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Des informations additionnelles sur l'évaluation de la juste valeur des valeurs mobilières figurent à la note 24.

6. PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

Au	31 octobre 2012					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
				Pour prêts douteux	Pour autres prêts	
Personnels	7 806 067 \$	16 863 \$	— \$	10 081 \$	24 724 \$	34 805 \$
Hypothécaires résidentiels	14 169 095	21 971	—	390	2 254	2 644
Hypothécaires commerciaux	2 443 634	36 672	14 070	—	16 406	30 476
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	2 362 083	52 517	33 779	2 021	13 817	49 617
	<u>26 780 879 \$</u>	<u>128 023 \$</u>	<u>47 849 \$</u>	<u>12 492 \$</u>	<u>57 201 \$</u>	<u>117 542 \$</u>

Au	31 octobre 2011					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
				Pour prêts douteux	Pour autres prêts	
Personnels	5 774 207 \$	14 395 \$	— \$	8 192 \$	22 024 \$	30 216 \$
Hypothécaires résidentiels	11 869 412	17 053	—	546	878	1 424
Hypothécaires commerciaux	2 363 808	62 541	22 129	7 175	15 008	44 312
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	2 080 117	69 736	47 321	2 644	17 233	67 198
	<u>22 087 544 \$</u>	<u>163 725 \$</u>	<u>69 450 \$</u>	<u>18 557 \$</u>	<u>55 143 \$</u>	<u>143 150 \$</u>

6. PRÊTS [suite]

Au	1 ^{er} novembre 2010					
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions cumulatives individuelles	Provisions cumulatives collectives		Total des provisions cumulatives
				Pour prêts douteux	Pour autres prêts	
Personnels	5 636 203 \$	16 397 \$	— \$	9 351 \$	22 196 \$	31 547 \$
Hypothécaires résidentiels	10 859 647	20 914	—	1 937	1 561	3 498
Hypothécaires commerciaux	2 166 375	52 706	13 750	2 629	13 201	29 580
Commerciaux et autres ⁽¹⁾	1 856 640	98 106	44 391	7 900	14 651	66 942
	20 518 865 \$	188 123 \$	58 141 \$	21 817 \$	51 609 \$	131 567 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations d'un montant de 211,1 millions \$ (179,1 millions \$ et 165,5 millions \$ aux 31 octobre 2011 et 2010).

Biens saisis

Les actifs détenus en vue de la vente acquis en 2012 à l'égard des prêts douteux et qui sont gérés dans le but d'être vendus de manière ordonnée s'élevaient à 4,9 millions \$ (5,5 millions \$ en 2011). Aucune provision spécifique n'avait été établie pour ces prêts avant leur saisie.

PROVISIONS CUMULATIVES INDIVIDUELLES POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives individuelles	Total des provisions cumulatives individuelles
Solde au début de l'exercice	22 129 \$	47 321 \$	69 450 \$	58 141 \$
Provision pour pertes sur prêts comptabilisée à l'état du résultat consolidé	6 920	6 383	13 303	23 121
Radiations ⁽²⁾	(13 827)	(19 741)	(33 568)	(10 555)
Recouvrements	—	114	114	51
Intérêts courus sur les prêts douteux	(1 152)	(298)	(1 450)	(1 308)
Solde à la fin de l'exercice	14 070 \$	33 779 \$	47 849 \$	69 450 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

PROVISIONS CUMULATIVES COLLECTIVES POUR PERTES SUR PRÊTS

Provisions cumulatives collectives pour prêts douteux

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012				31 octobre 2011	
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives collectives	Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	8 192 \$	546 \$	7 175 \$	2 644 \$	18 557 \$	21 817 \$
Provision pour pertes sur prêts comptabilisée à l'état du résultat consolidé	25 457	2 452	(6 791)	(276)	20 842	24 425
Radiations ⁽²⁾	(25 836)	(1 528)	—	(116)	(27 480)	(28 630)
Recouvrements	2 786	(814)	—	4	1 976	3 734
Intérêts courus sur les prêts douteux	(518)	(266)	(384)	(235)	(1 403)	(2 789)
Solde à la fin de l'exercice	10 081 \$	390 \$	— \$	2 021 \$	12 492 \$	18 557 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

6. PRÊTS [suite]

Provisions cumulatives collectives pour autres prêts

Pour les exercices clos les					31 octobre 2012	31 octobre 2011
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres ⁽¹⁾	Total des provisions cumulatives collectives	Total des provisions cumulatives collectives
Solde au début de l'exercice	22 024 \$	878 \$	15 008 \$	17 233 \$	55 143 \$	51 609 \$
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts découlant de l'acquisition d'une filiale (voir la note 29)	2 829	374	—	—	3 203	—
Provision pour pertes sur prêts comptabilisée à l'état du résultat consolidé	(129)	1 002	1 398	(3 416)	(1 145)	3 534
Solde à la fin de l'exercice	24 724 \$	2 254 \$	16 406 \$	13 817 \$	57 201 \$	55 143 \$

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Une provision cumulative pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées, également comptabilisée dans les autres passifs, s'est établie à 6,1 millions \$ au 31 octobre 2012, à 5,6 millions \$ au 31 octobre 2011 et à 5,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010.

PRÊTS EN SOUFFRANCE, MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non douteux n'est pas significatif.

Au	31 octobre 2012			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	93 935 \$	23 938 \$	4 307 \$	122 180 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	244 088	40 896	34 446	319 430
	338 023 \$	64 834 \$	38 753 \$	441 610 \$

Au	31 octobre 2011			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	98 641 \$	37 630 \$	5 188 \$	141 459 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	257 008	35 773	26 297	319 078
	355 649 \$	73 403 \$	31 485 \$	460 537 \$

Au	1 ^{er} novembre 2010			
	De 1 jour à 31 jours	De 32 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts personnels	103 203 \$	26 478 \$	7 160 \$	136 841 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	277 957	32 053	32 820	342 830
	381 160 \$	58 531 \$	39 980 \$	479 671 \$

7. TITRISATION DE PRÊTS

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Comme la Banque conserve en fin de compte certains risques de remboursement anticipé, des risques de taux d'intérêt et des risques de crédit liés aux prêts hypothécaires transférés, ces derniers ne sont pas décomptabilisés et le produit de la titrisation est comptabilisé à titre de passif de titrisation.

PROGRAMME DES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DU CANADA

Dans le cadre du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), la Banque émet des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels qui sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour se prémunir contre le risque de défaut des emprunteurs. Par la suite, la Banque vend des TACH LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), fiducie à vocation spéciale mise sur pied par la SCHL, qui finance les achats en émettant des OHC garanties par la SCHL.

Les TACH LNH sont des actifs avec amortissement qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle. Pour leur part, les OHC offrent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient des paiements d'intérêt semestriels et le remboursement du capital à une date d'échéance précise. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, la FCH conclut des contrats-cadres de swaps avec les institutions financières autorisées (les contreparties des swaps). En vertu des swaps, les contreparties des swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des TACH LNH d'origine et des actifs de remplacement (voir ci-après), et en retour, elles versent à la FCH les intérêts réguliers nécessaires devant être distribués aux investisseurs selon les modalités des OHC. En outre, en vertu des contrats de swap, il incombe aux contreparties des swaps de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TACH LNH pour le compte de la FCH. Les contreparties des swaps ne peuvent réinvestir que dans des titres adossés à des créances hypothécaires notés AAA et dans des actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Parallèlement, ces contreparties des swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque.

À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des TACH LNH d'origine, de même que des actifs de remplacement, et le montant à payer aux investisseurs en vertu des modalités des OHC. Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les actifs sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement comme il est mentionné ci-après. Au 31 octobre 2012, le montant nominal de ces swaps s'établissait à 5,2 milliards \$, comparativement à 4,7 milliards \$ au 31 octobre 2011 et à 3,3 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010.

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne respectent pas les critères de décomptabilisation, les prêts hypothécaires titrisés demeurent au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés à la FCH, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Si la Banque n'effectue pas en temps opportun le paiement en vertu de la garantie des TACH LNH, la SCHL peut exiger l'attribution à la SCHL des prêts hypothécaires compris dans les groupes de prêts hypothécaires adossés à des valeurs mobilières émises. Ces prêts dégagent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. En outre, les actifs de remplacement sont également comptabilisés au bilan et sont aussi considérés comme des actifs donnés en garantie. Un revenu d'intérêt est tiré de ces valeurs mobilières comme c'est le cas pour d'autres valeurs mobilières similaires. Les porteurs des OHC et la SCHL n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Dette liée aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé de la Banque. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions sur les OHC sont fondés sur le coupon des OHC associé à la série à laquelle la Banque participe et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

7. TITRISATION DE PRÊTS [suite]**CONDUITS À VENDEURS MULTIPLES**

Dans le cadre des transactions effectuées au moyen de conduits à vendeurs multiples, la Banque vend des prêts hypothécaires à taux fixe et à taux variable à des fiducies établies exclusivement aux fins des activités de titrisation. Ces fiducies financent ces achats principalement par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Le financement diminue à mesure que les prêts hypothécaires sont remboursés. Pour réduire le risque de taux d'intérêt lié à l'asymétrie entre les prêts hypothécaires à taux fixe et le financement à taux variable des fiducies, ainsi que pour atténuer le risque lié au calendrier des recouvrements de flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires, les fiducies concluent des swaps avec des contreparties tierces aux swaps. En vertu de ces swaps, les contreparties aux swaps reçoivent des flux d'intérêt mensuels provenant des prêts hypothécaires et, en retour, versent aux fiducies les intérêts réguliers devant être distribués aux investisseurs selon les modalités du papier commercial adossé à des actifs. Parallèlement, ces contreparties aux swaps concluent des contrats de swap similaires avec la Banque. À la date de règlement du coupon du swap, la Banque verse ou reçoit la différence entre le montant provenant des prêts hypothécaires et le montant à payer aux investisseurs. Étant donné que les flux de trésorerie sous-jacents associés aux swaps de taux d'intérêt sont représentés en comptabilisant au bilan les prêts hypothécaires sous-jacents et les passifs de titrisation connexes, ces swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et les variations de la juste valeur ne sont pas comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les flux de trésorerie sous-jacents des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comme il est mentionné ci-dessous. Au 31 octobre 2012, le montant nominal de référence de ces swaps était de 0,9 milliard \$, en comparaison de 0,04 milliard \$ au 31 octobre 2011 et de 0,2 milliard \$ au 1^{er} novembre 2010.

Actifs liés aux activités de titrisation

Étant donné que la Banque offre des rehaussements de crédit pour ces transactions, ces dernières ne respectent pas les critères de décomptabilisation. Les prêts hypothécaires titrisés demeurent donc au bilan à titre de prêts hypothécaires résidentiels. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts hypothécaires cédés sont légalement transférés aux fiducies, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Ces prêts génèrent un revenu d'intérêt comme c'est le cas pour les autres prêts hypothécaires de la Banque. Les fiducies n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance, sauf comme il est mentionné ci-après.

Dettes liées aux activités de titrisation

Étant donné que ces transactions de titrisation ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation, le produit reçu est comptabilisé à titre de dette liée aux conduits à vendeurs multiples au bilan consolidé. Les intérêts courus sur la dette liée aux transactions avec les conduits à vendeurs multiples sont principalement fondés sur le papier commercial émis par les fiducies pour financer les acquisitions et sont classés dans les autres passifs à titre d'intérêts courus à payer.

Garanties liées aux activités de titrisation

Dans le cadre de la transaction avec un conduit à vendeurs multiples, la Banque a garanti le paiement de certains passifs à la fiducie de titrisation et l'exécution de certaines obligations envers elle. Le montant potentiel maximal des paiements futurs en vertu de la garantie totalisait 675,2 millions \$ au 31 octobre 2012 (néant au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010).

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS CONNEXES NE RESPECTANT PAS LES CRITÈRES DE DÉCOMPTABILISATION

Le tableau suivant présente la valeur comptable, la durée et la juste valeur des actifs financiers qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

Au	31 octobre 2012				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	1 554 649 \$	2 881 877 \$	6 030 \$	4 442 556 \$	4 486 829 \$
Actifs de remplacement					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	11 894	—	—	11 894	11 894
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	63 016	—	—	63 016	63 016
Autres valeurs mobilières	1 305 532	141 219	—	1 446 751	1 447 801
Dettes liées aux activités de titrisation	(1 862 564) \$	(4 117 820) \$	(56 713) \$	(6 037 097) \$	(6 143 470) \$

7. TITRISATION DE PRÊTS [suite]

Au	31 octobre 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	3 394 017 \$	3 445 016 \$
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	9 030	9 030
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	401 564	401 564
Autres valeurs mobilières	885 822	890 582
Dettes liées aux activités de titrisation	(4 760 847) \$	(4 904 049) \$

Au	1 ^{er} novembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts hypothécaires résidentiels	2 715 535 \$	2 775 073 \$
Actifs de remplacement		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	5 740	5 740
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	190 800	190 800
Autres valeurs mobilières	559 457	563 725
Dettes liées aux activités de titrisation	(3 486 634) \$	(3 643 358) \$

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	776 342 \$	1 415 985 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	767 039 \$	136 076 \$

PRÊTS SOUS GESTION

La Banque gère des prêts hypothécaires commerciaux au nom de tiers. Le capital total de l'encours des prêts hypothécaires commerciaux sous gestion s'élevait à 346,5 millions \$ à la fin de l'exercice 2012 (300,1 millions \$ en 2011 et 207,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010). La Banque ne court aucun risque de crédit aux termes de ces prêts.

VENTE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque a vendu des prêts hypothécaires commerciaux d'un montant de 85,2 millions \$ (29,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011) et a comptabilisé un profit de 3,2 millions \$ dans les autres revenus (0,3 million \$ en 2011).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau qui suit présente les variations des immobilisations corporelles.

	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
Coût				
Au 1 ^{er} novembre 2010	75 239 \$	81 082 \$	129 933 \$	286 254 \$
Acquisitions	8 259	4 545	4 530	17 334
Au 31 octobre 2011	83 498	85 627	134 463	303 588
Acquisitions	5 962	2 658	12 388	21 008
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 29)	1 721	306	441	2 468
Cessions et radiations	(206)	—	—	(206)
Au 31 octobre 2012	90 975	88 591	147 292	326 858
Amortissement cumulé				
Au 1 ^{er} novembre 2010	43 308	72 706	114 513	230 527
Amortissement	4 104	3 075	4 174	11 353
Au 31 octobre 2011	47 412	75 781	118 687	241 880
Amortissement	4 542	3 118	5 595	13 255
Cessions et radiations	(148)	—	—	(148)
Au 31 octobre 2012	51 806 \$	78 899 \$	124 282 \$	254 987 \$
Valeur comptable				
Au 1 ^{er} novembre 2010	31 931 \$	8 376 \$	15 420 \$	55 727 \$
Au 31 octobre 2011	36 086 \$	9 846 \$	15 776 \$	61 708 \$
Au 31 octobre 2012	39 169 \$	9 692 \$	23 010 \$	71 871 \$

9. GOODWILL

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Solde au début de l'exercice	29 224 \$	29 224 \$	29 224 \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 29)	34 853	—	—
Solde à la fin de l'exercice	64 077 \$	29 224 \$	29 224 \$

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises a été affecté à deux UGT comme suit :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Unité de détail	29 224 \$	29 224 \$	29 224 \$
B2B Banque	34 853 \$	— \$	— \$

La Banque effectue un test de dépréciation du goodwill chaque année. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2012 et en 2011.

La valeur recouvrable de l'UGT Unité de détail (qui fait partie du secteur Particuliers et PME-Québec, qui englobe toutes les activités des succursales et les autres activités bancaires de détail au Québec) et du secteur B2B Banque a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

9. GOODWILL [suite]

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie utilise des prévisions de flux de trésorerie, lesquels sont actualisés à leur valeur actualisée. Les prévisions de flux de trésorerie sont fondées sur les plans financiers sur trois ans approuvés par la direction, qui sont estimés d'après les résultats prévus, les initiatives commerciales, les dépenses en immobilisations planifiées et le rendement pour les actionnaires.

Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le coût du capital à l'échelle de la Banque et est ajusté par la suite pour tenir compte de l'évaluation actuelle, par le marché, des risques propres à chaque UGT. Les taux d'actualisation utilisés dans notre test de dépréciation annuel varient de 10 % à 12 %.

Compte tenu de la sensibilité des hypothèses clés susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune variation raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses ne pourrait faire en sorte que la valeur comptable d'une UGT puisse dépasser sa valeur recouvrable.

10. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels		Autres immobilisations incorporelles		Total
Coût					
Au 1 ^{er} novembre 2010	330 389	\$	—	\$	330 389 \$
Acquisitions	40 932		—		40 932
Au 31 octobre 2011	371 321		—		371 321
Acquisitions	56 187		126		56 313
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	1 891		21 597		23 488
Au 31 octobre 2012	429 399		21 723		451 122
Amortissement cumulé					
Au 1 ^{er} novembre 2010	228 718		—		228 718
Amortissement	28 654		—		28 654
Au 31 octobre 2011	257 372		—		257 372
Amortissement	30 514		3 263		33 777
Au 31 octobre 2012	287 886	\$	3 263	\$	291 149
Valeur comptable					
Au 1 ^{er} novembre 2010	101 671	\$	—	\$	101 671 \$
Au 31 octobre 2011	113 949	\$	—	\$	113 949 \$
Au 31 octobre 2012	141 513	\$	18 460	\$	159 973

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations contractuelles avec les intermédiaires financiers et les dépôts de base. Les immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur de 0,1 million \$ en 2012 (néant en 2011).

11. AUTRES ACTIFS

Aux	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010
Chèques et autres effets en transit	123 866	\$	128 904	\$	115 710 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	31 035		26 897		24 878
Intérêts courus à recevoir	89 063		86 703		87 791
Comptes débiteurs, charges payées d'avance et autres effets	216 004		75 768		60 910
	459 968	\$	318 272	\$	289 289

12. DÉPÔTS

Au	31 octobre 2012			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	121 561 \$	5 441 148 \$	13 806 601 \$	19 369 310 \$
Entreprises, banques et autres	1 343 118	1 122 000	2 207 015	4 672 133
	1 464 679 \$	6 563 148 \$	16 013 616 \$	24 041 443 \$

Au	31 octobre 2011			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	119 022 \$	4 801 007 \$	10 689 824 \$	15 609 853 \$
Entreprises, banques et autres	1 418 394	1 025 594	1 962 440	4 406 428
	1 537 416 \$	5 826 601 \$	12 652 264 \$	20 016 281 \$

Au	1 ^{er} novembre 2010			
	À vue	Sur préavis	À terme	Total
Particuliers	122 717 \$	4 515 255 \$	10 716 879 \$	15 354 851 \$
Entreprises, banques et autres	1 481 642	850 899	1 918 278	4 250 819
	1 604 359 \$	5 366 154 \$	12 635 157 \$	19 605 670 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

13. AUTRES PASSIFS

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Intérêts courus à payer	540 430 \$	502 549 \$	503 712 \$
Chèques et autres effets en transit	162 297	179 222	244 342
Passifs au titre des prestations définies (note 19)	41 577	42 369	44 221
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	207 163	177 580	153 664
	951 467 \$	901 720 \$	945 939 \$

14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

Le tableau qui suit présente la dette liée aux activités de titrisation.

Aux			31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Échéance	Taux	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Dettes liées aux transactions sur les OHC					
Mars 2011	4,08 %	51 439 \$	— \$	— \$	51 410 \$
Juin 2012	4,83	51 712	—	51 680	51 633
Juin 2012	4,03	66 542	—	66 489	66 410
Décembre 2012	4,58	802 641	802 608	802 987	803 321
Juin 2013	3,98	249 118	248 925	248 640	248 366
Juin 2013	3,63	407 499	407 194	406 738	406 299
Septembre 2013	3,58	155 944	155 825	155 699	155 577
Décembre 2013	2,73	301 554	301 132	300 772	300 422
Mars 2014	2,25	169 231	168 960	168 770	168 584
Juin 2014	3,18	190 541	190 263	190 101	189 944
Juillet 2014	3,20	62 796	62 746	62 718	62 691
Septembre 2014	2,79	231 046	230 530	230 268	230 013
Décembre 2014	2,80	50 639	50 515	50 459	50 405
Mars 2015	2,98	150 264	149 951	149 827	149 706
Juin 2015	3,20	325 637	324 742	324 423	324 115
Décembre 2015	2,49	55 755	55 545	55 482	55 421
Décembre 2015	2,78	351 028	349 682	349 278	—
Juin 2016	2,80	351 108	349 886	349 572	—
Juin 2016	2,81	395 984	397 641	398 074	—
Décembre 2016	1,89	315 014	313 746	313 458	—
Décembre 2016	1,88	50 152	50 475	—	—
Juin 2017	2,10	303 903	302 663	—	—
Juin 2017	2,11	160 948	162 836	—	—
Décembre 2017	1,74	51 139	50 841	—	—
			5 126 706	4 675 435	3 314 317
Ajustement net de la juste valeur ⁽¹⁾			32 657	43 902	—
			5 159 363 \$	4 719 337 \$	3 314 317 \$
Dettes liées aux conduits à vendeurs multiples					
Jusqu'en juin 2012	2,07 % ⁽²⁾		—	41 510	172 317
Jusqu'en août 2017	1,75 ⁽²⁾		877 734	—	—
			6 037 097 \$	4 760 847 \$	3 486 634 \$

(1) La valeur comptable de la dette liée aux activités de titrisation reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

(2) Le taux d'intérêt sur la dette liée aux conduits à vendeurs multiples est fondé sur le coût de financement des conduits et correspond au taux du papier commercial adossé à des actifs émis par les conduits, majoré des frais de programme connexes.

15. DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISSION

Le 19 octobre 2012, la Banque a émis des billets à moyen terme (dette subordonnée) de série 2012-1 d'un montant en capital de 200,0 millions \$, pour un produit net de 199,3 millions \$.

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 250,0 millions \$ de billets à moyen terme (dette subordonnée) de série 2010-1, pour un produit net de 248,4 millions \$.

15. DETTE SUBORDONNÉE [suite]**RACHAT**

Le 25 janvier 2011, la Banque a racheté la totalité de ses débetures subordonnées, 4,90 %, série 10, échéant en 2016, pour un montant nominal totalisant 150,0 millions \$. Les débetures ont été rachetées à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
				Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Octobre 2022	2012-1	3,13 %	Rachetables au pair le 19 octobre 2017 ⁽¹⁾ ; le taux sera révisé le 19 octobre 2017 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,46 %	200 000 \$	— \$	— \$
Novembre 2020	2010-1	3,70 %	Rachetables au pair le 2 novembre 2015; le taux sera révisé le 2 novembre 2015 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76 %	250 000	250 000	—
Janvier 2016	10	4,90 %	Rachetables au pair le 25 janvier 2011; le taux sera révisé le 25 janvier 2011 et établi au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65 %	—	—	150 000
Frais d'émission non amortis				(1 918)	(1 555)	—
Ajustement pour tenir compte de la couverture de juste valeur ⁽²⁾				(4 488)	(5 894)	—
				443 594 \$	242 551 \$	150 000 \$

(1) Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

(2) La valeur comptable de la dette subordonnée tient compte de l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans le cadre de relations de couverture efficaces.

16. CAPITAL-ACTIONS**CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ**

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

ACTIONS ORDINAIRES**Émises et en circulation**

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de l'exercice	23 925 037	252 601 \$	23 920 962	252 472 \$
Émission de nouvelles actions	4 192 483	181 825	—	—
Frais d'émission, nets d'impôts sur le résultat	s. o.	(5 900)	s. o.	—
Émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions des employés	—	—	4 075	129
Total des actions ordinaires	28 117 520	428 526 \$	23 925 037	252 601 \$

Émission d'actions ordinaires

Le 2 février 2012, la Banque a émis 1 325 100 actions ordinaires, pour un produit net de 60,9 millions \$.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Reçus de souscription et échange connexe contre des actions ordinaires

Le 12 juin 2012, la Banque a réalisé un placement privé de 2 867 383 reçus de souscription au prix de 41,85 \$ par reçu. Le produit a été entièrement jusqu'à la clôture de l'acquisition de la Compagnie de Fiducie AGF (voir la note 29). Le 1^{er} août 2012, date de clôture de l'acquisition, les reçus de souscription ont été automatiquement échangés contre 2 867 383 actions ordinaires de la Banque pour un produit net de 115,0 millions \$.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et les montants des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie A				
Série 9				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	4 000 000	97 885 \$	4 000 000	97 885 \$
Série 10				
En circulation au début et à la fin de l'exercice	4 400 000	107 642	4 400 000	107 642
Série 11				
En circulation au début de l'exercice	—	—	—	—
Émission d'actions	4 000 000	100 000	—	—
Frais d'émission, nets d'impôts sur le résultat	s. o.	(2 278)	s. o.	—
En circulation à la fin de l'exercice		97 722		—
Total des actions privilégiées	12 400 000	303 249 \$	8 400 000	205 527 \$

Émission d'actions privilégiées

Le 18 octobre 2012, la Banque a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11, à un prix de 25 \$ l'action, pour un montant total de 100,0 millions \$. Le produit net a totalisé 97,7 millions \$.

Modalités des actions

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9, sont rachetables au gré de la Banque depuis le 15 décembre 2006 au prix de 25 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les porteurs d'actions privilégiées, série 9, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,375 \$ par action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10, sont rachetables au gré de la Banque depuis le 15 juin 2009 au prix de 25 \$ l'action majoré, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, d'une prime de 1 \$ qui diminuera jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les porteurs d'actions privilégiées, série 10, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,328 \$ par action.

La Banque pourrait également convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées, série 9 et série 10, en actions ordinaires dans certaines circonstances. Toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion de ses actions privilégiées en actions ordinaires.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 11, sont rachetables au gré de la Banque le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 \$ l'action, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2017 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 11, peuvent également convertir la totalité ou toute tranche de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 12, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions. Les porteurs d'actions privilégiées, série 11, auront le droit de recevoir des dividendes fixes en espèces privilégiés et non cumulatifs, payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal à 0,25 \$ l'action jusqu'au 15 décembre 2017. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,60 %.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, sont rachetables au gré de la Banque, en payant, pour chacune de ces actions ainsi rachetées, i) 25,00 \$, majorés de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite; ii) 25,50 \$, majorés de tous les dividendes déclarés et non versés à la date fixée aux fins de rachat pour les rachats effectués à toute autre date après le 15 décembre 2017, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Le 15 décembre 2022 et le 15 décembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées, série 12, peuvent également convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre égal d'actions privilégiées, série 11. Les porteurs d'actions privilégiées, série 12, auront le droit de recevoir des dividendes variables en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, tels que déclarés par le conseil d'administration, à un taux égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,60 % par action. Au 31 octobre 2012, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 12, n'était en circulation.

Dividendes déclarés

Pour les exercices clos les	Dividende par action ⁽¹⁾	31 octobre	31 octobre
		2012	2011
		Dividendes déclarés	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 9	1,500 \$	6 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	5 775	5 775
Série 11	1,000	—	s. o.
Total des actions privilégiées		11 775 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,84 \$	47 212 \$	38 757 \$

(1) Dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées

Le 8 novembre 2012, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers pour les diverses séries d'actions privilégiées qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2012.

Au cours de sa réunion tenue le 5 décembre 2012, le conseil d'administration a déclaré des dividendes de 13,8 millions \$, ou 0,49 \$ par action ordinaire, payables le 1^{er} février 2013 aux actionnaires inscrits le 3 janvier 2013.

Restrictions concernant le versement de dividendes

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements ou aux directives du BSIF sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités de la Banque.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif des hauts dirigeants est de maintenir un niveau de fonds propres adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en contribuant à la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a défini un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP »).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques auxquels la Banque est exposée et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est aligné sur le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des actionnaires. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer une note de crédit, le niveau de capital de la Banque doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres peuvent évoluer avec le temps.

16. CAPITAL-ACTIONS [suite]

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le PIEAFP, le plan financier et commercial triennal et le plan de capital. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine l'adéquation des fonds propres trimestriellement. La direction surveille les ratios de fonds propres mensuellement. Le secteur Gestion intégrée des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation des fonds propres ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres. La Trésorerie générale de la Banque, quant à elle, est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF. Ces lignes directrices découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque de Bâle élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les fonds propres de catégorie 1 représentent les formes de capital les plus permanentes, sont exempts des charges fixes obligatoires portées en diminution du résultat et sont subordonnés sur le plan juridique aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Les fonds propres de catégorie 2 se composent d'instruments de fonds propres supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres imposent des niveaux de capital minimums qui doivent être pris en compte concurremment avec les autres facteurs susmentionnés lors de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Selon les normes actuelles du CBCB (connues sous le nom de Bâle II), les banques doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF exige que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10 %. La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres liées au risque de crédit et la méthode standard pour prendre en compte le risque opérationnel. Le BSIF exige également que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio actifs/fonds propres. La Banque s'est conformée aux exigences du BSIF tout au long de l'exercice.

Comme il est précisé à la note 30, le 1^{er} novembre 2011, la Banque a adopté les IFRS, ce qui a eu une incidence sur ses capitaux propres. La Banque a choisi de façon irrévocable l'introduction progressive, sur une période de cinq trimestres, de l'incidence de l'ajustement des résultats non distribués découlant de la première application de certaines modifications découlant des IFRS, comme l'autorise la directive du BSIF. Par conséquent, aux fins du calcul des ratios de fonds propres, la Banque a amorti, depuis le 1^{er} novembre 2011, la partie admissible de l'incidence des IFRS sur les fonds propres totalisant à l'origine 136,0 millions \$ sur une base linéaire sur les cinq prochains trimestres jusqu'au 31 janvier 2013. Les fonds propres réglementaires sont présentés ci-après.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011 ⁽¹⁾	1 ^{er} novembre 2010 ⁽¹⁾
<i>Fonds propres de catégorie 1</i>			
Actions ordinaires	428 526 \$	259 492 \$	259 363 \$
Réserve pour paiements fondés sur des actions	227	227	243
Résultats non distribués	774 899	818 207	741 911
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	303 249	210 000	210 000
Goodwill	(64 077)	(53 790)	(53 790)
Déductions relatives à la titrisation et autres	(9 764)	(16 911)	(16 936)
	1 433 060	1 217 225	1 140 791
Ajustement au titre de la transition à l'évaluation selon les IFRS	27 193	–	–
Total - fonds propres de catégorie 1	1 460 253	1 217 225	1 140 791
<i>Fonds propres de catégorie 2</i>			
Dettes subordonnées	443 594	242 512	150 000
Provisions cumulatives collectives	75 752	73 602	73 250
Déductions relatives à la titrisation et autres	(5 539)	(16 499)	(13 714)
Total - fonds propres de catégorie 2	513 807	299 615	209 536
Total - fonds propres réglementaires	1 974 060 \$	1 516 840 \$	1 350 327 \$

(1) Les montants sont présentés selon les PCGR du Canada antérieurs comme déposés auprès du BSIF.

17. INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2012		
	Montants avant impôts sur le résultat	Impôts sur le résultat	Montants après impôts sur le résultat
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(10 613) \$	2 972 \$	(7 641) \$
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(3 421)	1 047	(2 374)
	(14 034)	4 019	(10 015)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(29 236)	7 889	(21 347)
Autres éléments du résultat global	(43 270) \$	11 908 \$	(31 362) \$

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2011		
	Montants avant impôts sur le résultat	Impôts sur le résultat	Montants après impôts sur le résultat
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(13 799) \$	1 989 \$	(11 810) \$
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(4 886)	1 841	(3 045)
	(18 685)	3 830	(14 855)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	32 343	(8 277)	24 066
Autres éléments du résultat global	13 658 \$	(4 447) \$	9 211 \$

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des hauts dirigeants de la Banque et de ses filiales. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution.

Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution.

La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2011) en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2012 (124 962 au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010).

Aucune nouvelle option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2012 et en 2011.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'activité de la Banque liée aux options d'achat d'actions pour les exercices clos les 31 octobre.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice par option	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début de l'exercice	50 000	29,47 \$	54 075	29,65 \$
Exercées	—	s. o. \$	(4 075)	31,80 \$
En cours à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	50 000	29,47 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	50 000	29,47 \$

Toutes les options en cours au 31 octobre 2012 expirent en décembre 2016.

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [suite]

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La juste valeur des DPVA est calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black, Scholes et Merton, compte tenu des conditions d'attribution des instruments, y compris le rendement de l'action. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat net de la période au cours de laquelle les droits s'acquiert, et un passif connexe est porté au bilan. Chaque date de bilan, le passif est réévalué jusqu'à ce qu'il soit réglé, et les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Aucun DPVA n'a été attribué en 2012 et en 2011.

Le tableau ci-après présente le sommaire de l'encours des soldes de DPVA de la Banque aux 31 octobre.

Droits à la plus-value des actions

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPAV en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre de DPAV en cours
2012	34,95 \$	305 537	4,37	263 912
2011	34,44 \$	427 540	5,27	283 923

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance à certains membres de la haute direction. Ce régime a été modifié en 2012. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées à la juste valeur. Aux termes du régime d'origine, les droits à 37,5 % de ces unités étaient acquis sur une période de trois ans. Les droits des 62,5 % d'unités restantes étaient acquis après trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Aux termes du régime modifié, tous les droits aux unités d'actions de performance s'acquiert sur une période de trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Les porteurs de toutes les unités d'actions de performance ont droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat net sur la période au cours de laquelle les droits s'acquiert. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

Unités d'actions de performance

	Pour les exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre
	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition	Nombre d'unités en cours
2012	85 268	43,84 \$	Décembre 2014	238 114
2011	50 700	45,77 \$	Décembre 2013	164 782

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, aux termes du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR dont les droits sont entièrement acquis. La Banque s'engage à attribuer des UAR additionnelles dont le montant est égal à 60 % de la prime retenue. Les droits à ces UAR additionnelles s'acquiert au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Une version différée du régime existe en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre également un régime d'UAR à certains employés du secteur Marchés des capitaux. Aux termes de ce régime, 30 % du montant de la prime annuelle qui excède un certain montant qui serait autrement payable à un employé admissible peut être retenu et converti en unités d'actions restreintes dont les droits sont entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des unités d'actions restreintes est racheté à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

18. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS [suite]

Ces unités d'actions donnent droit aux porteurs à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent.

Le tableau ci-après présente le sommaire des activités du régime d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et l'encours des soldes aux 31 octobre.

Unités d'actions restreintes		Pour les exercices clos les 31 octobre				Aux 31 octobre	
		Nombre d'unités converties ⁽¹⁾	Nombre d'unités attribuées	Valeur des unités attribuées	Date d'acquisition	Nombre d'unités en cours	Nombre d'unités dont les droits sont acquis
Plan							
2012	Haute direction	41 422	28 004	43,82 \$	Décembre 2014	242 298	209 854
	Marchés des capitaux	20 952	—	43,84 \$	s. o.	39 365	39 365
2011	Haute direction	39 559	23 736	45,77 \$	Décembre 2013	225 936	197 666
	Marchés des capitaux	25 029	—	45,77 \$	s. o.	25 892	25 892

⁽¹⁾ Correspond à la partie de la prime annuelle convertie en unités d'actions restreintes. Les droits à ces unités sont entièrement acquis à la date d'attribution.

RÉGIME D'ACHAT D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2012, la Banque a distribué 6 127 unités d'actions différées à titre de rémunération (2 843 en 2011). Au 31 octobre 2012, 13 303 unités étaient en circulation (7 176 en 2011) dont la valeur totale s'élevait à 0,6 million \$ (0,3 million \$ en 2011).

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque cotisation de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,5 million \$ au cours de l'exercice 2012 (0,4 million \$ en 2011), sont comptabilisées au poste salaires et avantages du personnel. La valeur moyenne des actions attribuées aux termes de ce régime était de 45,24 \$ pour l'exercice 2012 (47,17 \$ en 2011).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS ET PASSIF CONNEXE

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Pour les exercices clos les		
Frais découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	3 787 \$	4 545 \$
Incidence des couvertures	158	(1 975)
	3 945 \$	2 570 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée au régime de paiement fondé sur des actions de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur.

La valeur comptable du passif lié aux régimes dont le paiement a été réglé en trésorerie au 31 octobre 2012 était de 19,7 millions \$ (19,1 millions \$ au 31 octobre 2011 et 17,4 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La valeur intrinsèque du passif lié aux DPAV, aux unités d'actions différées, aux unités d'actions de performance et aux UAR comportant des droits acquis légalement s'est établie à 12,3 millions \$ au 31 octobre 2012 (12,0 millions \$ au 31 octobre 2011 et 9,5 millions au 1^{er} novembre 2010).

DESCRIPTION DES RÉGIMES

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite capitalisés à prestations définies, y compris certains volets à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés. Les régimes de retraite à prestations définies de la Banque sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

DATES D'ÉVALUATION DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2011. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés aura lieu le 31 décembre 2012.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	447 404 \$	35 196 \$	413 217 \$	34 463 \$
Coût des services rendus de l'exercice	13 407	47	12 727	45
Coût des services passés	—	—	578	—
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	23 695	1 547	22 475	1 558
Prestations versées	(26 148)	(1 286)	(18 987)	(1 397)
Cotisations des employés	234	—	242	—
Écarts actuariels	58 500	(814)	17 152	527
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	517 092 \$	34 690 \$	447 404 \$	35 196 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
	Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite	
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	426 900 \$	428 337 \$
Rendement prévu des actifs des régimes ⁽¹⁾	29 721	29 775
Écarts actuariels	3 709	(22 024)
Cotisations de la Banque	12 707	9 131
Cotisations des employés	234	242
Prestations versées	(26 148)	(18 561)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	447 123 \$	426 900 \$

(1) Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite s'est établi à 33,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (7,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011).

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [suite]**RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES MONTANTS COMPTABILISÉS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Aux	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 ^{er} novembre 2010	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	447 123 \$	— \$	426 900 \$	— \$	428 337 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	517 092	34 690	447 404	35 196	413 217	34 463
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	(69 969)	(34 690)	(20 504)	(35 196)	15 120	(34 463)
Coût des services passés non amortis	461	—	525	—	—	—
Écart actuariel net non amorti	93 967	(311)	39 176	527	—	—
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	24 459 \$	(35 001) \$	19 197 \$	(34 669) \$	15 120 \$	(34 463) \$
Actif au titre des prestations définies compris dans les autres actifs	31 035 \$	— \$	26 897 \$	— \$	24 878 \$	— \$
Passif au titre des prestations définies compris dans les autres passifs	6 576 \$	35 001 \$	7 700 \$	34 669 \$	9 758 \$	34 463 \$

RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES⁽¹⁾

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Catégorie d'actifs			
Titres de capitaux propres	56 %	59 %	61 %
Titres d'emprunt	41	40	38
Autres	3	1	1
Total	100 %	100 %	100 %

(1) Évaluée au 31 octobre de chaque exercice.

Les actifs des régimes comprennent 0,4 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2012 (néant au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010).

Ajustements liés à l'expérience

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Ajustements des profits (pertes) liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies	(58 500) \$	814 \$	(17 152) \$	(527) \$
Ajustements des profits (pertes) liés à l'expérience sur les actifs	3 709 \$	— \$	(22 024) \$	— \$

ÉLÉMENTS DES COÛTS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus de l'exercice	13 407 \$	47 \$	12 727 \$	45 \$
Coût des services passés	64	—	53	—
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	23 695	1 547	22 475	1 558
Rendement prévu des actifs des régimes	(29 721)	—	(29 775)	—
Amortissement des pertes actuarielles	—	24	—	—
Coûts comptabilisés au titre des prestations définies	7 445 \$	1 618 \$	5 480 \$	1 603 \$

19. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI [suite]

La Banque prévoit verser une cotisation de 26,7 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2013.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Moyenne pondérée des hypothèses relatives à l'obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,40 %	5,25 %	5,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %
<hr/>			
Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011	
Moyenne pondérée des hypothèses relatives à l'obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation pour l'exercice	5,25 %	5,40 %	
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	7,25 %	7,25 %	
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé en tenant compte du rendement prévu des actifs sous-jacents à la politique de placement actuelle. Pour calculer le rendement prévu de chaque catégorie d'actifs détenus, la direction a évalué les tendances historiques en matière de rendement et les prévisions du marché à l'égard du rendement des catégories d'actifs applicable à la période au cours de laquelle l'obligation sera réglée. Il a été déterminé à cette date que le taux de rendement prévu total des actifs des régimes de retraite correspondait à la moyenne pondérée des rendements prévus des diverses catégories d'actifs.

TAUX TENDANCIELS DU COÛT PRÉSUMÉ DES SOINS DE SANTÉ

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	8,0 %	8,8 %	9,4 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il devrait se stabiliser par la suite	5,0 %	4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2027	2019	2019

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance-soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage des taux tendanciels du coût présumé des soins de santé aurait eu l'incidence suivante pour l'exercice clos le 31 octobre 2012.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	108 \$	(135) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	2 660 \$	(2 265) \$

CHARGE AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La charge totale au titre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et des autres régimes se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	7 445 \$	5 480 \$
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations définies	6 128	5 078
Charges au titre des autres régimes	1 618	1 603
	15 191 \$	12 161 \$

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actif d'impôt différé			
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	25 581 \$	21 819 \$	21 805 \$
Immobilisations corporelles	8 438	11 537	16 000
Provisions	5 905	7 425	4 928
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	5 638	5 362	4 918
Dépôts	5 172	—	—
Actifs des régimes de retraite à prestations définies	2 746	4 041	4 964
Reports en avant de pertes fiscales	402	3 222	—
Logiciels	—	—	11 551
Autres différences temporaires	3 164	6 932	6 986
	57 046	60 338	71 152
Passif d'impôt différé			
Charges différées	25 605	17 149	15 640
Logiciels	15 992	5 494	—
Prêts	12 304	—	—
Dérivés	8 161	16 110	8 118
Titrisation et valeurs mobilières	5 872	22 912	25 649
Autres différences temporaires	489	875	1 293
	68 423	62 540	50 700
Impôt différé, montant net	(11 377) \$	(2 202) \$	20 452 \$

L'impôt différé net est comptabilisé au bilan consolidé comme suit :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actif d'impôt différé	4 751 \$	4 160 \$	47 995 \$
Passif d'impôt différé	(16 128)	(6 362)	(27 543)
Impôt différé, montant net	(11 377) \$	(2 202) \$	20 452 \$

Les composantes de la charge d'impôt différé se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Charge d'impôt différé		
Immobilisations corporelles	9 216 \$	4 463 \$
Logiciels	3 869	17 044
Charges différées	4 314	1 510
Actifs des régimes de retraite à prestations définies	1 295	924
Titrisation et valeurs mobilières	(19 838)	1 094
Pertes autres qu'en capital	1 705	(3 222)
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	1 102	(14)
Provisions	1 520	(2 497)
Prêts	12 039	—
Dépôts	(4 425)	—
Autres différences temporaires	657	(1 003)
	11 454 \$	18 299 \$

Les reports en avant de pertes fiscales au 31 octobre 2012 s'élevaient à 1,5 million \$ (11,2 millions \$ au 31 octobre 2011 et néant au 1^{er} novembre 2010).

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]**CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Les composantes importantes de la charge d'impôt sur le résultat se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
État du résultat consolidé				
Charge d'impôt exigible				
Charge d'impôt de l'exercice	28 933	\$	15 786	\$
Changements de taux d'imposition	98		—	
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	1 982		(646)	
	31 013		15 140	
Charge d'impôt différé				
Naissance et renversement des différences temporaires	14 642		18 379	
Changements de taux d'imposition	(474)		—	
Ajustement de la charge d'impôt des exercices précédents	(2 714)		(80)	
	11 454		18 299	
	42 467	\$	33 439	\$
État du résultat global consolidé				
Impôts sur le résultat liés aux variations des pertes latentes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(2 972)	\$	(2 793)	\$
Impôts sur le résultat liés au reclassement en résultat net des profits nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(1 047)		(1 037)	
Impôts sur le résultat liés à la variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(7 890)		8 278	
	(11 909)		4 448	
Composition des impôts sur le résultat				
Impôts sur le résultat exigible	(5 173)		—	
Impôt différé	(6 736)		4 448	
	(11 909)	\$	4 448	\$
État de la variation des capitaux propres consolidé				
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées				
Charge d'impôt exigible	993	\$	661	\$
Impôts relatifs à l'émission d'actions ordinaires et d'actions privilégiées				
Charge d'impôt exigible	(606)		—	
Charge d'impôt différé	(2 400)		—	
	(3 006)		—	
	(2 013)	\$	661	\$

RAPPROCHEMENT AVEC LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Montant		Montant	
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	49 361	\$	44 958	\$
Variation résultant de ce qui suit :				
Résultat lié à des transactions d'assurance crédit à l'étranger	(3 587)	(2,0)	(5 275)	(3,4)
Dividendes et profits exonérés d'impôts	(4 168)	(2,3)	(3 626)	(2,3)
Changement de taux d'imposition	(375)	(0,2)	—	—
Autres, montant net	1 236	0,7	(2 618)	(1,6)
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	42 467	\$	33 439	\$
		27,0 %		28,6 %
		23,2 %		21,3 %

Le 1^{er} janvier 2012, le taux d'imposition fédéral a été réduit de 1,5 %.

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]

Le revenu tiré des transactions d'assurance à l'étranger n'est en général assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas rapatrier les résultats cumulés depuis le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée à cet égard. Les impôts sur le résultat qui seraient exigibles si la totalité du résultat non distribué était rapatriée sont estimés à 24,4 millions \$ au 31 octobre 2012 (20,8 millions \$ au 31 octobre 2011 et 15,9 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

21. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action pour les exercices clos le 31 octobre se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Résultat de base par action		
Résultat net	140 508 \$	123 717 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 768	12 436
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	127 740 \$	111 281 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	25 634 194	23 923 754
Résultat de base par action	4,98 \$	4,65 \$
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	127 740 \$	111 281 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	25 634 194	23 923 754
Options d'achat d'actions dilutives	17 428	19 067
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	25 651 622	23 942 821
Résultat dilué par action	4,98 \$	4,65 \$

Les actions privilégiées, série 9 et série 10, pouvaient être converties en actions ordinaires au gré de la Banque. Toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion de ces actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires.

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers ont été dressés.

22. INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs à présenter selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les quatre secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et Commercial, B2B Banque⁽¹⁾ et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

Le secteur Particuliers et PME-Québec fournit une gamme complète de produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'intermédiaire de son réseau de distribution direct comprenant les succursales, les réseaux électroniques, le centre d'appels et le réseau de banquiers mobiles. Ce secteur d'activité offre également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre une vaste gamme de services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et Commercial offre du financement immobilier partout au Canada, des services de financement commercial en Ontario et au Québec, de même que des opérations de change et des services internationaux.

Le secteur B2B Banque fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants dans tout le Canada.

(1) B2B Trust s'est convertie en une banque à charte fédérale sous le nom de B2B Banque le 7 juillet 2012.

22. INFORMATION SECTORIELLE [suite]

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Un cinquième secteur, le secteur « Autres », comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque.

Toutes les transactions intersectorielles sont menées dans des conditions de concurrence normale, les revenus et les coûts intersectoriels étant éliminés dans le secteur Autres. Le financement des actifs et des passifs des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les revenus et les frais spécifiquement liés à chaque secteur sont pris en compte pour déterminer la performance du secteur d'activité. Les frais du siège social sont habituellement attribués au prorata à chaque secteur d'activité.

Pour l'exercice clos le

31 octobre 2012

	Particuliers et PME-Québec	Immobilier et Commercial	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	310 776 \$	87 825 \$	143 593 \$	3 210 \$	(14 376) \$	531 028 \$
Autres revenus	135 121	34 430	34 590	56 692	4 782	265 615
Revenu (perte) total(e)	445 897	122 255	178 183	59 902	(9 594)	796 643
Profit d'acquisition et amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	—	23 795	—	—	23 795
Provisions pour pertes sur prêts	23 978	3 002	6 020	—	—	33 000
Frais autres que d'intérêt	366 994	31 582	106 077	48 439	29 374	582 466
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	—	—	21 997	—	—	21 997
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	54 925	87 671	67 884	11 463	(38 968)	182 975
Impôts sur le résultat (recouvrement)	11 018	23 716	18 436	2 941	(13 644)	42 467
Résultat net (perte nette)	43 907 \$	63 955 \$	49 448 \$	8 522 \$	(25 324) \$	140 508 \$
Actif moyen⁽²⁾	13 602 664 \$	3 412 510 \$	6 969 602 \$	2 840 776 \$	4 638 983 \$	31 464 535 \$

(1) Frais liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Compagnie de Fiducie AGF (voir la note 29)

(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

22. INFORMATION SECTORIELLE [suite]

Pour l'exercice clos le

31 octobre 2011

	Particuliers et PME-Québec	Immobilier et Commercial	B2B Banque	Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	321 578 \$	90 656 \$	117 769 \$	3 146 \$	(28 664) \$	504 485 \$
Autres revenus	132 346	33 738	8 967	53 207	5 604	233 862
Revenu (perte) total(e)	453 924	124 394	126 736	56 353	(23 060)	738 347
Provisions pour pertes sur prêts	24 060	22 677	4 343	—	—	51 080
Frais autres que d'intérêt	363 825	30 211	64 040	47 902	15 127	521 105
Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres ⁽¹⁾	—	—	1 349	—	7 657	9 006
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat	66 039	71 506	57 004	8 451	(45 844)	157 156
Impôts sur le résultat (recouvrement)	14 148	20 469	16 149	2 180	(19 507)	33 439
Résultat net (perte nette)	51 891 \$	51 037 \$	40 855 \$	6 271 \$	(26 337) \$	123 717 \$
Actif moyen ⁽²⁾	12 705 708 \$	3 087 813 \$	5 415 340 \$	2 557 806 \$	4 001 630 \$	27 768 297 \$

(1) Frais liés à l'acquisition des sociétés MRS et de la Compagnie de Fiducie AGF

(2) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

23. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS

Les apparentés de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité de direction ou du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les transactions entre apparentés.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Prêts ⁽¹⁾			
Principaux dirigeants	2 333 \$	2 833 \$	1 957 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	12 677	13 234	14 901
	15 010 \$	16 067 \$	16 858 \$
Dépôts			
Principaux dirigeants	3 146 \$	1 669 \$	1 180 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	65	32	194
	3 211 \$	1 701 \$	1 374 \$

(1) Aucune provision cumulative pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée au titre de ces prêts.

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs entités apparentées. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts octroyés aux administrateurs comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2 %, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux entités apparentées aux administrateurs et aux dirigeants sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts s'élèvent à 0,7 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (0,8 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011) et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

23. TRANSACTIONS ENTRE APPARENTÉS [suite]

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts versés sur les dépôts totalisent 0,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (0,1 million \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011) et sont comptabilisés dans les frais d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Avantages à court terme, y compris les salaires	6 401 \$	4 582 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	338	242
Paiements fondés sur des actions	2 492	1 379
	9 231 \$	6 203 \$

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3), comme il est précisé ci-après. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figure à la note 3.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

L'IFRS 7 exige le recours à des techniques d'évaluation qui reposent sur des données qui sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque évalue la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur de la façon suivante :

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers.

Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit. Les valeurs détenues jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisées au coût amorti, ne sont pas classées selon la hiérarchie de la juste valeur.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit et les intérêts courus à recevoir. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers.

La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dettes liées aux activités de titrisation

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est estimée au moyen des techniques d'évaluation élaborées en interne. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

SOMMAIRE

Les tableaux ci-après présentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque calculée selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses susmentionnées. De plus, le tableau présente le classement selon la hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Au (en millions de dollars)

31 octobre 2012

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	91 \$	91 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	480	480	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	2 823	2 823	128	2 694	1
Détenues jusqu'à l'échéance	1 447	1 448	s. o.	s. o.	s. o.
Détenues à des fins de transaction	1 874	1 874	220	1 651	3
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	631	631	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	26 663	26 866	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	168	168	—	167	1
Autres actifs	429	429	s. o.	s. o.	s. o.
	34 606 \$	34 810 \$	348 \$	4 512 \$	5 \$
Passif					
Dépôts	24 041 \$	24 182 \$	— \$	10 \$	— \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 350	1 350	9	1 341	—
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	244	244	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	211	211	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	101	101	1	89	11
Autres passifs	892	892	s. o.	s. o.	s. o.
Dette liée aux activités de titrisation	6 037	6 143	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	444	455	—	43	—
	33 320 \$	33 578 \$	10 \$	1 483 \$	11 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Au (en millions de dollars)

31 octobre 2011

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	82 \$	82 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	285	285	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	2 108	2 108	102	2 005	1
Détenues jusqu'à l'échéance	886	891	s. o.	s. o.	s. o.
Détenues à des fins de transaction	2 182	2 182	223	1 956	3
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente					
	720	720	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	21 944	22 199	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	228	228	—	226	2
Autres actifs	291	291	s. o.	s. o.	s. o.
	<u>28 726 \$</u>	<u>28 986 \$</u>	<u>325 \$</u>	<u>4 187 \$</u>	<u>6 \$</u>
Passif					
Dépôts	20 016 \$	20 228 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert					
	1 471	1 471	34	1 437	—
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat					
	37	37	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	179	179	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	130	130	—	118	12
Autres passifs	867	867	s. o.	s. o.	s. o.
Dette liée aux activités de titrisation	4 761	4 904	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	243	252	s. o.	s. o.	s. o.
	<u>27 704 \$</u>	<u>28 068 \$</u>	<u>34 \$</u>	<u>1 555 \$</u>	<u>12 \$</u>

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR [suite]

Au (en millions de dollars)		1 ^{er} novembre 2010					
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau auquel les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur ⁽¹⁾				
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Actif							
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	72 \$	72 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	99	99	s. o.	s. o.	s. o.		
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	2 139	2 139	89	2 041	9		
Détenues jusqu'à l'échéance	559	564	s. o.	s. o.	s. o.		
Détenues à des fins de transaction	1 497	1 497	166	1 324	7		
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	625	625	—	625	—		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	995	995	s. o.	s. o.	s. o.		
Prêts	20 387	20 670	s. o.	s. o.	s. o.		
Dérivés	158	158	—	155	3		
Autres actifs	251	251	s. o.	s. o.	s. o.		
	26 782 \$	27 070 \$	255 \$	4 145 \$	19 \$		
Passif							
Dépôts	19 606 \$	19 853 \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$		
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 362	1 362	7	1 355	—		
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	60	60	s. o.	s. o.	s. o.		
Acceptations	165	165	s. o.	s. o.	s. o.		
Dérivés	115	115	—	101	14		
Autres passifs	923	923	s. o.	s. o.	s. o.		
Dette liée aux activités de titrisation	3 487	3 643	s. o.	s. o.	s. o.		
Dette subordonnée	150	151	s. o.	s. o.	s. o.		
	25 868 \$	26 272 \$	7 \$	1 456 \$	14 \$		

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

CHANGEMENTS DE NIVEAU ET RECLASSEMENT

Aucun reclassement important du niveau 1 au niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS AU CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2012, lorsque d'autres hypothèses raisonnablement possibles pouvaient être utilisées dans les modèles d'évaluation, la Banque les a utilisées pour réévaluer la juste valeur des instruments financiers. L'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments financiers de niveau 3 qui en découlait était négligeable.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion intégrée des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée relativement aux instruments financiers sont décrits ci-dessous.

- Risque de crédit
- Risque d'illiquidité et de financement
- Risque de marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Risque de change*
 - *Risque lié aux actions*

25.1 RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers, y compris de dérivés, peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à faire l'évaluation de ce risque. Ces politiques comprennent l'approbation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification du portefeuille de prêts, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et répertorie les secteurs jugés les plus risqués qui devraient être évités. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire d'un groupe de gestion du risque indépendant des secteurs d'activité, la Banque surveille ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif au moyen i) de mécanismes et de politiques qui régissent l'examen des différents types de dossiers de prêts, ii) de systèmes de cotes de risque et iii) de l'analyse de la tarification.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces accords réduisent le risque de crédit en cas de manquement en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1^{er} novembre 2010, sans tenir compte d'aucune garantie ou rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-dessous.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	34 251 \$	28 388 \$	26 472 \$
Engagements liés au crédit			
Facilités de crédit aux particuliers	1 852	1 624	1 403
Marges sur cartes de crédit	1 319	1 170	1 004
Montants non utilisés des facilités de crédit approuvées	3 158	2 603	2 469
Lettres de crédit documentaire	2 384	4 358	6 670
	<u>42 964 \$</u>	<u>38 143 \$</u>	<u>38 018 \$</u>

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts :

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Québec	61 %	65 %	65 %
Autres provinces canadiennes ⁽¹⁾	39	35	35
Total	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

(1) Principalement dans la province d'Ontario.

Aucun secteur industriel n'a représenté plus de 3 % (3 % en 2011) du total des prêts et engagements de clients en vertu des acceptations.

Garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Près de 60 % du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la SCHL. Par ailleurs, la Banque détient des garanties sur les biens immobiliers pour les autres prêts hypothécaires conventionnels. De plus, la valeur de ces prêts n'excède jamais 80 % de la valeur estimée initiale des propriétés, conformément aux exigences réglementaires.

Près de 77 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts à l'investissement et de marges de crédit hypothécaire. La souscription des prêts est soumise à un processus qui permet de gérer le risque de crédit associé aux clients. De plus, la Banque a déterminé quelles garanties sont admissibles et exigées. Plus précisément, les prêts à l'investissement sont garantis par des fonds communs de placement canadiens admissibles et les marges de crédit hypothécaire, par des biens immobiliers. En outre, 9 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques, notamment des projets de construction, des propriétés résidentielles, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des immeubles de bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur estimée des propriétés à l'origine, selon la nature du prêt.

Certaines garanties sont également détenues pour d'autres prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Autres garanties détenues

Dans le cadre de ses activités de négociation, notamment les conventions de revente et les transactions sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de manquement de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2012, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 631,2 millions \$ (720,3 millions \$ au 31 octobre 2011 et 994,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010). Toutes les garanties reçues ont été affectées de nouveau en garantie dans le cadre d'engagements liés aux valeurs vendues à découvert.

25.2 RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le comité de direction, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité des fonds au moment de la planification des besoins de financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités, et qui constituent une réserve de liquidités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers, de même que d'autres sources de financement bien diversifiées. Les lignes directrices relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon de la direction et du conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan d'urgence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]**Échéances contractuelles des passifs financiers**

Le tableau suivant présente les principales obligations liées à des passifs financiers selon leurs échéances contractuelles.

Au	31 octobre 2012				
	À vue et sur préavis	À terme			Total
		Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts	8 027 827 \$	7 426 743 \$	8 532 076 \$	54 797 \$	24 041 443 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 349 932	—	—	1 349 932
Engagements au titre de valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	244 039	—	—	244 039
Dette liée aux activités de titrisation	—	1 862 564	4 117 820	56 713	6 037 097
Dette subordonnée	—	—	450 000	—	450 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	6 772	11 661	145	18 578
	8 027 827 \$	10 890 050 \$	13 111 557 \$	111 655 \$	32 141 089 \$

Au	31 octobre 2011				
	À vue et sur préavis	À terme			Total
		Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts	7 364 017 \$	5 871 925 \$	6 753 637 \$	26 702 \$	20 016 281 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 471 254	—	—	1 471 254
Engagements au titre de valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	36 770	—	—	36 770
Dette liée aux activités de titrisation	—	203 580	4 243 809	313 458	4 760 847
Dette subordonnée	—	—	250 000	—	250 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	11 986	23 311	(422)	34 875
	7 364 017 \$	7 595 515 \$	11 270 757 \$	339 738 \$	26 570 027 \$

Au	1 ^{er} novembre 2010				
	À vue et sur préavis	À terme			Total
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dépôts	6 970 513 \$	5 534 083 \$	7 082 806 \$	18 268 \$	19 605 670 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	—	1 362 336	—	—	1 362 336
Engagements au titre de valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	—	60 050	—	—	60 050
Dette liée aux activités de titrisation	—	223 727	3 207 486	55 421	3 486 634
Dette subordonnée	—	150 000	—	—	150 000
Dérivés ⁽¹⁾	—	6 086	8 595	(346)	14 335
	6 970 513 \$	7 336 282 \$	10 298 887 \$	73 343 \$	24 679 025 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est présenté à la note 26.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2012, ces engagements étaient d'environ 3,2 milliards \$ (2,6 milliards \$ au 31 octobre 2011 et 2,5 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010), excluant des facilités de crédit aux particuliers et des marges sur cartes de crédit puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

25.3 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. L'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif est principalement circonscrite par des limites nominales, des simulations de crise et diverses autres mesures de sensibilité comme la valeur à risque.

Risque de taux d'intérêt

Les activités de gestion de l'actif et du passif visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les revenus de la Banque ou la valeur économique de son capital, ou les deux. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments du bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts et les clauses de rachat de dépôts. Pour gérer ce risque, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés et les options, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts. La Banque évalue périodiquement l'effet sur la valeur économique de ses capitaux propres et de son revenu net d'intérêt d'un déplacement parallèle soudain et soutenu de 1 % de la courbe de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée d'un tel déplacement aux 31 octobre.

Ces estimations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le comité de direction, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- pour les simulations du revenu net d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les éléments d'actif et de passif au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

Analyse de sensibilité du risque de taux d'intérêt structurel

Aux	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Effet sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Effet sur la valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Effet sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Effet sur la valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	16 701 \$	(19 710) \$	21 735 \$	(16 670) \$
Diminution de 100 points de base	(14 948) \$	20 833 \$	(24 138) \$	18 324 \$

(1) Pour les 12 prochains mois.

(2) Net d'impôts.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

Au (en millions de dollars canadiens)							31 octobre 2012
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	2 187 \$	2 993 \$	1 153 \$	219 \$	80 \$	83 \$	6 715 \$
Rendement réel		1,0 %	1,2 %	1,9 %	3,0 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	631	—	—	—	—	—	631
Prêts	10 732	1 466	3 698	9 911	166	690	26 663
Rendement réel		4,3 %	4,5 %	4,1 %	5,0 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	928	928
Total	13 550	4 459	4 851	10 130	246	1 701	34 937
Rendement réel		2,1 %	3,7 %	4,1 %	4,4 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 056	3 270	5 806	11 183	55	671	24 041
Rendement réel		1,5 %	2,0 %	2,1 %	3,6 %		
Éléments de trésorerie	1 594	—	—	—	—	—	1 594
Rendement réel		— %	— %	— %	— %		
Autres passifs	—	39	79	155	—	1 007	1 280
Rendement réel		2,5 %	2,6 %	2,5 %	— %		
Dette liée aux activités de titrisation	—	878	985	4 118	56	—	6 037
Rendement réel		4,3 %	3,2 %	2,3 %	1,7 %		
Dette subordonnée et capitaux propres	—	—	100	660	—	1 225	1 985
Rendement réel		— %	— %	2,4 %	— %		
Total	4 650	4 187	6 970	16 116	111	2 903	34 937
Rendement réel		2,1 %	2,2 %	2,1 %	2,6 %		
Swaps, montant net	—	(7 766)	2 029	5 787	(50)	—	—
Écart de sensibilité	8 900	(7 494)	(90)	(199)	85	(1 202)	—
Écart cumulé	8 900 \$	1 406 \$	1 316 \$	1 117 \$	1 202 \$	— \$	— \$

Au (en millions de dollars canadiens)							31 octobre 2011
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
	11 318 \$	2 623 \$	3 674 \$	9 604 \$	275 \$	1 469 \$	28 963 \$
Rendement réel		2,6 %	4,3 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
	4 489	2 839	5 258	13 442	340	2 595	28 963
Rendement réel		1,6 %	1,9 %	1,6 %	0,3 %		
Swaps, montant net	—	100	(5 700)	4 695	905	—	—
Écart de sensibilité	6 829	(116)	(7 284)	857	840	(1 126)	—
Écart cumulé	6 829 \$	6 713 \$	(571) \$	286 \$	1 126 \$	— \$	— \$

Au (en millions de dollars canadiens)							1 ^{er} novembre 2010
	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
	10 604 \$	1 768 \$	3 019 \$	10 264 \$	294 \$	1 106 \$	27 055 \$
Rendement réel		3,3 %	4,6 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
	4 309	3 018	4 982	12 066	73	2 607	27 055
Rendement réel		2,0 %	2,2 %	1,9 %	0,9 %		
Swaps, montant net	(12)	(4 597)	1 657	2 891	61	—	—
Écart de sensibilité	6 283	(5 847)	(306)	1 089	282	(1 501)	—
Écart cumulé	6 283 \$	436 \$	130 \$	1 219 \$	1 501 \$	— \$	— \$

25. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES [suite]

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des rachats ou des remboursements par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux d'intérêt ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison des fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs au bilan ou hors bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de trésorerie en devises. Ce risque est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation. Les instruments financiers libellés en dollars américains se présentaient comme suit :

Aux (en milliers de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actif			
Encaisse et valeurs mobilières	117 148 \$	92 090 \$	143 406 \$
Prêts	93 992	81 332	82 738
Autres	5 759	23 711	26 980
	216 899 \$	197 133 \$	253 124 \$
Passif			
Dépôts	202 612 \$	175 393 \$	150 697 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	4 039	22 173	99 983
Autres	428	278	235
	207 079 \$	197 844 \$	250 915 \$

En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les actifs et les passifs en dépôt libellés en devises, principalement en euros, totalisaient respectivement 12,1 millions \$ (23,3 millions \$ au 31 octobre 2011 et 10,8 millions \$ au 1^{er} novembre 2010) et 13,2 millions \$ (12,7 millions \$ au 31 octobre 2011 et 5,6 millions \$ au 1^{er} novembre 2010). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change auquel la Banque est exposée à l'égard de ces devises est limité.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions est le risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite des fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou de l'instabilité du marché boursier en général. Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur un marché boursier au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée au rendement du marché boursier canadien. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. Le solde résiduel représente moins de 3 % (moins de 3 % au 31 octobre 2011 et moins de 3 % au 1^{er} novembre 2010) du portefeuille de titres global. Une fluctuation de 10 % du marché boursier canadien pourrait avoir une incidence de 5,3 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i] Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiement d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises.
- ii] Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où le contrat est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iii] Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- iv] Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.
- v] Les swaps de rendement total comportent l'échange de paiements d'intérêts à taux variable d'après les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le profit éventuel ou la perte éventuelle lié au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Au (en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2012

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couverture ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 473 \$	7 672 \$	1 145 \$	13 290 \$	10 581 \$	2 709 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	106	—	—	106	—	106
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 324	27	—	1 351	—	1 351
Contrats à terme	784	12	—	796	—	796
Options achetées	135	—	—	135	—	135
Options vendues	135	—	—	135	—	135
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	22	5	—	27	—	27
Options vendues	18	81	—	99	—	99
Swaps sur rendement total	182	20	—	202	—	202
	7 179 \$	7 817 \$	1 145 \$	16 141 \$	10 581 \$	5 560 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,2 milliard \$ au 31 octobre 2012.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]

Au (en millions de dollars canadiens)		31 octobre 2011					
Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couverture ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans				
Contrats de taux d'intérêt							
Hors cote							
Swaps	4 483 \$	9 317 \$	1 371 \$	15 171 \$	8 258 \$	6 913 \$	
Cotés en Bourse							
Contrats à terme standardisés	244	—	—	244	—	244	
Contrats de change							
Hors cote							
Swaps de devises	1 875	54	—	1 929	—	1 929	
Contrats à terme	525	37	—	562	—	562	
Options achetées	556	—	—	556	—	556	
Options vendues	530	—	—	530	—	530	
Contrats sur actions et indices boursiers							
Options achetées	25	21	4	50	—	50	
Options vendues	39	76	4	119	—	119	
Swaps sur rendement total	185	17	—	202	—	202	
	8 462 \$	9 522 \$	1 379 \$	19 363 \$	8 258 \$	11 105 \$	

Au (en millions de dollars canadiens)		1 ^{er} novembre 2010					
Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couverture ⁽¹⁾	Autres contrats ⁽²⁾	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans				
Contrats de taux d'intérêt							
Hors cote							
Swaps	3 488 \$	4 783 \$	489 \$	8 760 \$	7 505 \$	1 255 \$	
Cotés en Bourse							
Contrats à terme standardisés	19	—	—	19	—	19	
Contrats de change							
Hors cote							
Swaps de devises	4 604	35	—	4 639	—	4 639	
Contrats à terme	796	46	—	842	—	842	
Options achetées	265	—	—	265	—	265	
Options vendues	268	—	—	268	—	268	
Contrats sur actions et indices boursiers							
Options achetées	6	33	5	44	—	44	
Options vendues	54	94	5	153	—	153	
Swaps sur rendement total	130	5	—	135	—	135	
	9 630 \$	4 996 \$	499 \$	15 125 \$	7 505 \$	7 620 \$	

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,6 milliard \$ au 31 octobre 2011 et de 1,2 milliard \$ au 1^{er} novembre 2010.

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]**JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS**

Au (en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2012

	Juste valeur		
	Positive	Négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	43 \$	(5) \$	38 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	32	(19)	13
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	42	(34)	8
Contrats de change			
Swaps de devises	15	(11)	4
Contrats à terme	9	(11)	(2)
Options achetées	2	—	2
Options vendues	—	(1)	(1)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	1	—	1
Options vendues	—	(11)	(11)
Swaps de rendement total	—	—	—
TOTAL⁽²⁾	144 \$	(92) \$	52 \$

Au (en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2011

	Juste valeur		
	Positive	Négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	49 \$	(8) \$	41 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	68	(35)	33
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	55	(37)	18
Contrats de change			
Swaps de devises	20	(15)	5
Contrats à terme	6	(10)	(4)
Options achetées	10	—	10
Options vendues	—	(10)	(10)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	2	—	2
Options vendues	—	(12)	(12)
Swaps de rendement total	—	—	—
TOTAL⁽²⁾	210 \$	(127) \$	83 \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Exclusion faite des intérêts courus.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]

Au (en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} novembre 2010		
	Positive	Négative	Juste valeur Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Couvertures de juste valeur			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	25 \$	(7) \$	18 \$
Couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	32	(15)	17
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	6	(5)	1
Contrats de change			
Swaps de devises	63	(51)	12
Contrats à terme	6	(12)	(6)
Options achetées	4	—	4
Options vendues	—	(4)	(4)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	3	—	3
Options vendues	—	(14)	(14)
Swaps de rendement total	—	—	—
TOTAL⁽²⁾	139 \$	(108) \$	31 \$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Exclusion faite des intérêts courus.

La note 25 des états financiers consolidés fournit de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux dérivés et la façon dont il est évalué.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante.

Couvertures de juste valeur

La Banque a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'est établi à 4,4 milliards \$ au 31 octobre 2012 (2,4 milliards \$ au 31 octobre 2011 et 2,2 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010).

Le tableau ci-après présente les profits ou les pertes liés aux couvertures de juste valeur.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Profits (pertes) comptabilisé(e)s sur l'instrument de couverture	2 435 \$	(35 717) \$
Profits (pertes) comptabilisé(e)s sur l'instrument couvert	(3 256)	36 218
Partie inefficace comptabilisée en résultat net	(821) \$	501 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a recours aux swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. Le montant nominal de référence des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie s'est établi à 6,0 milliards \$ au 31 octobre 2012 (5,3 milliards \$ au 31 octobre 2011 et 4,1 milliards \$ au 1^{er} novembre 2010).

Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie pourraient entraîner des fluctuations significatives du cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

26. DÉRIVÉS ET COUVERTURE [suite]

Le tableau ci-après présente les profits ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Partie inefficace comptabilisée en résultat net	1 166 \$	(39) \$

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 octobre 2012 devrait être reclassé à l'état du résultat consolidé au cours des sept prochaines années.

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens)

Aux	2012			2011			2010		
	Coût de rempla- cement ⁽¹⁾	Équivalent- crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de rempla- cement	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de rempla- cement	Équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps	117 \$	173 \$	36 \$	172 \$	240 \$	49 \$	63 \$	94 \$	20 \$
Contrats de change									
Swaps de devises	15	30	5	20	41	9	63	110	23
Contrats à terme	9	17	10	6	13	10	6	16	11
Options achetées	2	3	1	10	15	11	4	6	3
Contrats sur actions et indices boursiers									
Options achetées	1	2	—	2	5	1	3	6	1
Swaps de rendement total	—	13	3	—	12	2	—	8	2
	144 \$	238 \$	55 \$	210 \$	326 \$	82 \$	139 \$	240 \$	60 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande positive, compte non tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Les options vendues sont exclues, étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les directives publiées par le BSIF.

27. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés à l'état du résultat consolidé.

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt ainsi que les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, ou les revenus tirés des activités de courtage. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les transactions sur valeurs mobilières.

Pour les exercices clos les	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Revenu net d'intérêt	18 890 \$	12 762 \$
Autres revenus compris dans ce qui suit :		
Revenus tirés des activités de courtage	18 501	11 963
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	7 743	5 819
	26 244 \$	17 782 \$

28. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins de un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

Voir la note 25.1 pour des renseignements additionnels sur les engagements relatifs au crédit.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 149,3 millions \$ au 31 octobre 2012 (146,8 millions \$ au 31 octobre 2011 et 175,2 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change) qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde aux clients le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats en cours, s'élevait à 98,7 millions \$ au 31 octobre 2012 (213,3 millions \$ au 31 octobre 2011 et 201,8 millions \$ au 1^{er} novembre 2010).

28. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS [suite]**Autres types d'ententes d'indemnisation**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de contrats de location, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit.

Au	31 octobre 2012		
	Locaux	Contrats de services informatiques ⁽¹⁾	Autres
Moins de 1 an	49 868 \$	13 170 \$	9 951 \$
De un an à 5 ans	175 062	66 458	32 741
Plus de 5 ans	81 065	3 227	5 980
Total	305 995 \$	82 855 \$	48 672 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de services importants dans certaines circonstances.

Les paiements au titre des engagements passés en charges se sont établis à 44,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (40,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011).

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

Aux	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
Actifs donnés en garantie :			
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement	487 651 \$	320 348 \$	337 376 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et pour les emprunts de valeurs mobilières	765 861	1 130 896	179 334
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	74 569	96 785	95 362
	1 328 081 \$	1 548 029 \$	612 072 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :			
Valeurs mobilières	1 048 266 \$	1 438 807 \$	354 040 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH non vendus)	279 815	109 222	258 032
	1 328 081 \$	1 548 029 \$	612 072 \$

28. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS [suite]

PASSIFS ÉVENTUELS

La Banque et ses filiales sont visées par diverses poursuites judiciaires et réclamations, dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élevaient contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties aux termes des prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites, notamment à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses transactions d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

En ce qui a trait au recours collectif dans l'affaire *Marcotte c. Banques*, le 2 août 2012, la Cour d'appel du Québec a annulé le jugement de la Cour supérieure et rejeté le recours collectif contre six institutions financières canadiennes, dont la Banque Laurentienne, relativement aux frais facturés par les six banques aux détenteurs de leurs cartes de crédit à l'occasion de la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Le jugement de la Cour d'appel confirmait la position de la Banque Laurentienne en reconnaissant que ses pratiques d'affaires sont saines et raisonnables. La Banque ne prévoit donc subir aucune perte découlant de cette cause. De nombreuses parties, y compris *Marcotte*, le procureur général de la province de Québec et certaines banques, tentent d'obtenir l'autorisation d'en appeler du jugement de la Cour d'appel devant la Cour suprême du Canada.

29. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

ACQUISITION DES SOCIÉTÉS MRS¹⁾

Le 16 novembre 2011, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation des sociétés MRS. Les sociétés MRS, qui faisaient auparavant partie de la Corporation financière Mackenzie, offrent des services de fiducie et d'administration à des sociétés de courtage, à des conseillers et à des investisseurs au Canada. La Banque a acquis les sociétés MRS afin de les regrouper avec B2B Banque dans le but d'offrir un meilleur éventail de produits et services destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens et de diversifier davantage ses sources de revenus.

Le goodwill comptabilisé est attribué aux synergies attendues et aux autres avantages découlant du regroupement des actifs et des activités des sociétés MRS avec ceux de B2B Banque. Les sociétés MRS font partie du secteur à présenter B2B Banque, et le goodwill associé à cette transaction a été attribué à ce secteur. Aucun montant du goodwill comptabilisé n'est déductible aux fins des impôts sur le résultat.

La Banque et Placements Mackenzie ont également conclu une entente de distribution d'une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque, en tant que distributeur principal, a commencé à distribuer une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie en janvier 2012. Les revenus tirés de la vente des fonds communs de placement Mackenzie sont comptabilisés dans les autres revenus.

ACQUISITION DE LA COMPAGNIE DE FIDUCIE AGF

Le 1^{er} août 2012, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de la Compagnie de Fiducie AGF (Fiducie AGF). L'entente prévoit également le versement d'une contrepartie conditionnelle d'au plus 20,0 millions \$ sur cinq ans si la qualité du crédit respecte certains critères. La Fiducie AGF, qui faisait auparavant partie de la Société de Gestion AGF Limitée, offre des produits de prêt de détail et des produits de dépôt par l'intermédiaire de conseillers financiers, de courtiers hypothécaires et de courtiers en dépôts. La Banque a fait l'acquisition de la Fiducie AGF afin de la regrouper avec B2B Banque dans le but de renforcer sa position à titre de fournisseur de produits et services bancaires destinés à la communauté des conseillers financiers canadiens et d'accroître sa rentabilité et d'améliorer sa diversification géographique.

1 Les sociétés MRS incluaient : M.R.S. inc., Compagnie de Fiducie M.R.S., Services Valeurs Mobilières M.R.S. inc. et Corporation de Correspondants M.R.S. La Compagnie de Fiducie M.R.S. a fusionné avec B2B Banque le 16 avril 2012.

29. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES [suite]

Au moment de l'acquisition, la répartition préliminaire du prix d'achat a donné lieu à un profit de 24,3 millions \$ (16,4 millions \$ net d'impôts), étant donné que la juste valeur estimée des actifs nets acquis était supérieure au prix d'achat, du fait surtout du nombre limité d'acquéreurs potentiels et des coûts prévus liés aux exigences réglementaires accrues. Le profit correspond principalement à l'incidence favorable de l'escompte ou de la prime requise pour tenir compte des taux en vigueur sur le marché sur les instruments financiers acquis, qui a été contrebalancée en partie par la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle. La répartition préliminaire du prix d'achat est fondée sur les meilleures estimations de la direction de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition. Par conséquent, le profit de 24,3 millions \$ pourrait être modifié une fois que la répartition du prix d'achat sera achevée. La Fiducie AGF fait partie du secteur opérationnel B2B Banque, et le profit associé à cette transaction a été attribué à ce secteur.

La juste valeur estimée des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition était comme suit.

	Sociétés MRS	Fiducie AGF
ACTIF		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	426 654 \$	410 686 \$
Valeurs mobilières	145 567	382 841
Prêts ^{(1) (2)}	333 073	3 179 124
Immobilisations corporelles	262	2 206
Dérivés	—	13 191
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	23 028	460
Autres actifs	15 034	21 556
	943 618	4 010 064
PASSIF		
Dépôts	725 540	2 764 135
Dérivés	—	1 242
Passif d'impôt différé	4 227	7 206
Autres passifs	30 011	94 641
Dette liée aux activités de titrisation	—	700 717
Dette subordonnée	20 000	109 500
	779 778	3 677 441
Actions privilégiées	—	64 000
Total des actifs nets identifiables acquis	163 840	268 623
Goodwill (profit, net d'impôts) découlant de l'acquisition	34 853	(16 382)
Contrepartie totale au titre de l'acquisition	198 693 \$	252 241 \$
Montant de trésorerie versé	198 693 \$	246 341 \$
Contrepartie éventuelle	—	5 900
Contrepartie totale au titre de l'acquisition	198 693 \$	252 241 \$

(1) Au 16 novembre 2011, le montant brut des prêts consentis par les sociétés MRS totalisait 335,3 millions \$.

(2) Au 1^{er} août 2012, le montant brut des prêts consentis par la Fiducie AGF s'établissait à 3 152,0 millions \$

Le tableau qui suit présente la contribution des sociétés MRS et de la Fiducie AGF aux états financiers consolidés.

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2012	
	Sociétés MRS	Fiducie AGF
Contribution à compter de la date d'acquisition⁽¹⁾		
Revenu total	40 115 \$	19 993 \$
Résultat net	7 522 \$	7 301 \$
Contribution si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2011⁽²⁾		
Revenu total	42 000 \$	77 000 \$
Résultat net	8 000 \$	22 000 \$

(1) Résultats approximatifs des sociétés MRS pour la période de 351 jours et de la Fiducie AGF pour la période de 92 jours à compter de leur date d'acquisition respective.

(2) La direction a établi cette estimation en présumant que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} novembre 2011.

29. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES [suite]

Au cours de l'exercice, la Banque a engagé des frais liés à l'acquisition ainsi que des frais relatifs aux technologies de l'information et des frais d'intégration et a versé des salaires aux fins de l'intégration des activités des sociétés MRS et de la Fiducie AGF à celles de la Banque. Ces frais ont été comptabilisés directement en résultat net, au poste Frais liés aux regroupements d'entreprises et autres. Au 31 octobre 2011, à l'égard de ces transactions, la Banque avait engagé une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 d'une entente de distribution.

30. ADOPTION DES IFRS

La Banque a adopté les IFRS en date du 1^{er} novembre 2011. Pour les périodes et l'exercice clos au plus tard le 31 octobre 2011, la Banque a préparé ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada) antérieurs. Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 sont les premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. La date de transition de la Banque étant le 1^{er} novembre 2010 (la date de transition), celle-ci a préparé son bilan consolidé d'ouverture à cette date. Les présents états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables décrites à la note 3.

La note 3 décrit les incidences de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur le bilan consolidé et les capitaux propres consolidés présentés au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011, ainsi que sur le résultat et le résultat global consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

30.1 EXEMPTIONS ET EXCEPTIONS SELON L'IFRS 1

L'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, fournit des indications sur la première application des IFRS. Elle exige en général d'un premier adoptant qu'il applique rétrospectivement l'ensemble des IFRS en vigueur à la fin de sa première période annuelle de présentation de l'information financière (le 31 octobre 2012 pour la Banque). En outre, elle contient certaines exemptions et exceptions au principe général d'application rétrospective, en vue de faciliter la transition aux IFRS. La Banque a analysé ces exceptions et exemptions et a fait des choix en vue de la préparation de son bilan d'ouverture selon les IFRS. Les exemptions et les exceptions à l'égard de l'exigence d'application rétrospective des IFRS que la Banque a décidé d'appliquer sont décrites ci-après.

Exemptions facultatives à l'égard de l'exigence d'application rétrospective

La Banque s'est prévaluée de certaines exemptions facultatives à l'égard de l'exigence d'application rétrospective des IFRS au moment de la préparation de son bilan d'ouverture. Les exemptions dont elle s'est prévaluée sont décrites ci-après :

a) Titrisation

De manière générale, les opérations de titrisation de la Banque ne satisferaient pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39. L'IFRS 1 fournit l'option de se prévaloir des droits acquis à l'égard de certaines opérations de titrisation conclues à la date de transition d'une entité ou avant celle-ci ou à une autre date déterminée par l'entité. Cependant, conformément à la position du BSIF, la Banque a appliqué les dispositions relatives à la décomptabilisation de l'IAS 39 aux opérations de titrisation.

b) Désignation des instruments financiers

Selon l'IAS 39, les entités peuvent faire certaines désignations, mais seulement à la comptabilisation initiale. L'IFRS 1 autorise une entité à désigner un actif financier comptabilisé antérieurement comme étant disponible à la vente ou comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la transition aux IFRS.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

Selon les PCGR du Canada, certaines valeurs mobilières détenues à titre de couvertures économiques des activités de titrisation hors bilan ont été désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire une disparité de traitement comptable qui aurait résulté du fait que ces actifs sont évalués différemment des swaps de titrisation connexes. Selon les IFRS, ces opérations de titrisation antérieures ne satisfont pas aux exigences en matière de décomptabilisation et les swaps de titrisation connexes ne sont plus comptabilisés au bilan. Afin de rendre conforme la comptabilisation des revenus tirés de ces opérations, la Banque a désigné ces valeurs mobilières comme étant disponibles à la vente. De plus, la comptabilisation des transactions de titrisation antérieures selon les IFRS a donné lieu à la comptabilisation initiale et au classement des actifs de remplacement comme il est précisé à la note 30.6 a).

En ce qui concerne les autres instruments financiers, la Banque a maintenu ses désignations actuelles, telles qu'elles étaient établies au 1^{er} novembre 2010.

c) Regroupements d'entreprises

L'IFRS 1 fournit l'option d'appliquer l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, de manière prospective à compter de la date de transition ou de manière rétrospective à tout regroupement d'entreprises passé, dans la mesure où l'IFRS 3 est appliquée de manière uniforme à compter de la date de ce regroupement d'entreprises jusqu'à la date de transition. La Banque a opté pour l'application de cette exemption et a choisi le 1^{er} novembre 2000 comme date de retraitement des regroupements d'entreprises passés. La valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles a été modifiée à la date de transition, comme il est expliqué à la note 30.6 e).

d) Avantages du personnel

Plutôt que de retraiter la comptabilisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les écarts actuariels non amortis, de la date de leur mise en place jusqu'à la date de transition comme si l'IAS 19, *Avantages du personnel*, avait toujours été appliquée, la Banque a choisi, comme l'autorise l'IFRS 1, de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés non amortis dans les résultats non distribués consolidés à la date de transition aux IFRS. La Banque a aussi choisi de présenter, de manière prospective, les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime, le déficit et les ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs et aux actifs au titre des avantages du personnel à compter de la date de transition, et de présenter graduellement les données sur quatre ans comme il est requis selon les IFRS.

e) Paiements fondés sur des actions

Comme le permet l'IFRS 1, la Banque a choisi de se prévaloir de l'exemption facultative offerte, qui permet à la Banque de ne pas appliquer rétrospectivement l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux paiements fondés sur des actions attribuées avant le 7 novembre 2002 et à celles dont les droits ont été acquis avant le 1^{er} novembre 2010. Aucun ajustement lié à ces instruments n'a été apporté par suite de ce choix à la date de transition.

Exceptions obligatoires à l'exigence d'application rétrospective

Au moment de la préparation du bilan d'ouverture, la Banque a appliqué les exceptions obligatoires à l'exigence d'application rétrospective des IFRS, comme il est décrit ci-après :

a) Comptabilité de couverture

Seules les relations de couverture qui satisfont aux critères de comptabilité de couverture selon les IFRS à la date de transition sont comptabilisées à titre de couvertures à cette date.

b) Estimations

La Banque n'a pas utilisé de connaissances acquises a posteriori pour formuler ou réviser les estimations.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

30.2 RAPPROCHEMENT DU BILAN SELON LES PCGR DU CANADA DE CELUI SELON LES IFRS

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du bilan selon les PCGR du Canada de celui selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements et des reclassements.

Au 31 octobre 2011					
	Élément ⁽¹⁾	PCGR du Canada ⁽²⁾	Ajustements	Reclassements	IFRS
ACTIF					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
		81 600 \$	— \$	— \$	81 600 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
	a)	276 429	9 030	—	285 459
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	a)	1 096 333	—	1 011 742	2 108 075
Détenues jusqu'à l'échéance	a)	—	885 822	—	885 822
Détenues à des fins de transaction		2 181 969	—	—	2 181 969
Désignées comme étant détenues à la juste valeur par le biais du résultat net	a)	1 011 742	—	(1 011 742)	—
		4 290 044	885 822	—	5 175 866
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente					
	a)	318 753	401 564	—	720 317
Prêts					
Personnels	n)	5 768 787	—	5 420	5 774 207
Hypothécaires résidentiels	a), n)	8 378 029	3 394 017	97 366	11 869 412
Hypothécaires commerciaux		2 363 808	—	—	2 363 808
Commerciaux et autres		1 900 977	—	—	1 900 977
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		179 140	—	—	179 140
		18 590 741	3 394 017	102 786	22 087 544
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	d)	(149 743)	1 000	5 593	(143 150)
		18 440 998	3 395 017	108 379	21 944 394
Autres					
Immobilisations corporelles	m)	64 752	(3 044)	—	61 708
Dérivés	a)	228 704	(443)	—	228 261
Goodwill	e)	53 790	(24 566)	—	29 224
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	f), m)	123 357	(9 408)	—	113 949
Actif d'impôt différé	j)	—	19 876	(15 716)	4 160
Autres actifs	a), c), e), j), n)	612 024	(186 806)	(106 946)	318 272
		1 082 627	(204 391)	(122 662)	755 574
		24 490 451 \$	4 487 042 \$	(14 283) \$	28 963 210 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts					
Particuliers	a), b)	15 610 012 \$	(159) \$	— \$	15 609 853 \$
Entreprises, banques et autres	a)	4 457 406	(50 978)	—	4 406 428
		20 067 418	(51 137)	—	20 016 281
Autres					
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 471 254	—	—	1 471 254
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		36 770	—	—	36 770
Acceptations		179 140	—	—	179 140
Dérivés	a)	246 475	(116 506)	—	129 969
Passif d'impôt différé	j)	—	(17 244)	23 606	6 362
Autres passifs	a), c), d), g), i), j), k), l)	912 190	27 419	(37 889)	901 720
		2 845 829	(106 331)	(14 283)	2 725 215
Dettes liées aux activités de titrisation					
	a)	—	4 760 847	—	4 760 847
Dettes subordonnées					
	b)	242 512	39	—	242 551
Capitaux propres					
Actions privilégiées	o)	210 000	—	(4 473)	205 527
Actions ordinaires	o)	259 492	—	(6 891)	252 601
Réserve pour paiements fondés sur des actions		227	—	—	227
Résultats non distribués	o), p)	818 207	(135 200)	11 364	694 371
Cumul des autres éléments du résultat global	a), b), h), j)	46 766	18 824	—	65 590
		1 334 692	(116 376)	—	1 218 316
		24 490 451 \$	4 487 042 \$	(14 283) \$	28 963 210 \$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

(2) Voir Reclassement des chiffres comparatifs à la note 2, Normes de présentation.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

Au 1^{er} novembre 2010

	Élément ⁽¹⁾	PCGR du Canada ⁽²⁾	Ajustements	Reclassements	IFRS
ACTIF					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
	a)	70 537 \$	1 907 \$	— \$	72 444 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques					
	a)	95 561	3 833	—	99 394
Valeurs mobilières					
Disponibles à la vente	a), h)	1 103 744	1 281	1 033 836	2 138 861
Détenues jusqu'à l'échéance	a)	—	559 457	—	559 457
Détenues à des fins de transaction		1 496 583	—	—	1 496 583
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	a)	1 658 478	—	(1 033 836)	624 642
		4 258 805	560 738	—	4 819 543
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente					
	a)	803 874	190 800	—	994 674
Prêts					
Personnels	n)	5 630 788	—	5 415	5 636 203
Hypothécaires résidentiels	a), n)	8 055 034	2 715 535	89 078	10 859 647
Hypothécaires commerciaux		2 166 375	—	—	2 166 375
Commerciaux et autres		1 691 190	—	—	1 691 190
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		165 450	—	—	165 450
		17 708 837	2 715 535	94 493	20 518 865
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	d)	(138 143)	840	5 736	(131 567)
		17 570 694	2 716 375	100 229	20 387 298
Autres					
Immobilisations corporelles	m)	58 536	(2 809)	—	55 727
Dérivés	a)	162 610	(4 544)	—	158 066
Goodwill	e)	53 790	(24 566)	—	29 224
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	f), m)	112 369	(10 698)	—	101 671
Actif d'impôt différé	j)	—	18 416	29 579	47 995
Autres actifs	a), c), e), j), n)	585 362	(172 001)	(124 072)	289 289
		972 667	(196 202)	(94 493)	681 972
		23 772 138 \$	3 277 451 \$	5 736 \$	27 055 325 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts					
Particuliers	a), b)	15 396 911 \$	(42 060) \$	— \$	15 354 851 \$
Entreprises, banques et autres		4 250 819	—	—	4 250 819
		19 647 730	(42 060)	—	19 605 670
Autres					
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 362 336	—	—	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		60 050	—	—	60 050
Acceptations		165 450	—	—	165 450
Dérivés	a)	199 278	(84 043)	—	115 235
Passif d'impôt différé	j)	—	(13 977)	41 520	27 543
Autres passifs	a), c), d), g), i), j), k), l)	947 879	33 844	(35 784)	945 939
		2 734 993	(64 176)	5 736	2 676 553
Dettes liées aux activités de titrisation					
	a)	—	3 486 634	—	3 486 634
Dettes subordonnées					
		150 000	—	—	150 000
Capitaux propres					
Actions privilégiées	o)	210 000	—	(4 473)	205 527
Actions ordinaires	o)	259 363	—	(6 891)	252 472
Réserve pour paiements fondés sur des actions		243	—	—	243
Résultats non distribués	o), p)	741 911	(131 428)	11 364	621 847
Cumul des autres éléments du résultat global	a), b), h), j)	27 898	28 481	—	56 379
		1 239 415	(102 947)	—	1 136 468
		23 772 138 \$	3 277 451 \$	5 736 \$	27 055 325 \$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

(2) Voir Reclassement des chiffres comparatifs à la note 2, Normes de présentation.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

30.3 RAPPROCHEMENT DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT SELON LES PCGR DU CANADA DE CELUI SELON LES IFRS

Le tableau ci-après présente le rapprochement des résultats selon les PCGR du Canada de ceux présentés selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011					
	Élément ⁽¹⁾	PCGR du Canada ⁽²⁾	Ajustements	IFRS	
Revenu d'intérêt					
Prêts	a), d)	808 995	\$ 153 825	\$ 962 820	\$
Valeurs mobilières	a)	62 181	11 878	74 059	
Dépôts auprès d'autres banques	a)	5 233	44	5 277	
Autres, incluant les dérivés	a), b)	66 475	[5 130]	61 345	
		942 884	160 617	1 103 501	
Frais d'intérêt					
Dépôts		444 463	—	444 463	
Dettes liées aux activités de titrisation	a)	—	140 743	140 743	
Dettes subordonnées		11 574	—	11 574	
Autres, incluant les dérivés		2 236	—	2 236	
		458 273	140 743	599 016	
Revenu net d'intérêt					
		484 611	19 874	504 485	
Autres revenus					
Frais et commissions sur prêts et dépôts	k)	116 595	(1 589)	115 006	
Revenus de titrisation		48 429	—	48 429	
Revenus tirés des activités de courtage	a)	35 486	(35 486)	—	
Revenus d'assurance crédit		18 591	—	18 591	
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	a), b), h)	18 973	1 965	20 938	
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		17 308	—	17 308	
Revenus liés aux régimes enregistrés d'épargne-retraite autogérés		7 253	—	7 253	
Autres revenus		6 337	—	6 337	
		268 972	(35 110)	233 862	
Revenu total					
		753 583	(15 236)	738 347	
Provisions pour pertes sur prêts					
	d)	47 000	4 080	51 080	
Frais autres que d'intérêt					
Salaires et avantages du personnel	c), g)	293 930	(11 300)	282 630	
Frais d'occupation de locaux et technologie	j), m)	140 839	373	141 212	
Autres	a), d), f), k)	99 910	(2 647)	97 263	
Frais liés à une acquisition et autres	e)	8 180	826	9 006	
		542 859	(12 748)	530 111	
Résultat avant impôts sur le résultat					
		163 724	(6 568)	157 156	
Impôts sur le résultat		36 235	(2 796)	33 439	
Résultat net					
		127 489	\$ (3 772)	\$ 123 717	\$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes					
		12 436	—	12 436	
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires					
		115 053	\$ (3 772)	\$ 111 281	\$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
de base		23 924	—	23 924	
dilué		23 943	—	23 943	
Résultat par action					
de base		4,81	\$ (0,16)	\$ 4,65	\$
dilué		4,81	\$ (0,16)	\$ 4,65	\$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

(2) Voir Reclassement des chiffres comparatifs à la note 2, Normes de présentation.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]**30.4 RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT GLOBAL SELON LES PCGR DU CANADA DE CELUI SELON LES IFRS**

Le tableau qui suit présente le rapprochement du résultat global présenté selon les PCGR du Canada de celui présenté selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements.

Pour l'exercice clos le	Élément ⁽¹⁾	31 octobre 2011	
Résultat global – PCGR du Canada		146 357	\$
Ajustements au résultat net			
Titrisation	a)	(13 000)	
Comptabilité de couverture	b)	150	
Avantages du personnel	c)	7 803	
Provisions pour pertes sur prêts	d)	24	
Regroupements d'entreprises	e)	(826)	
Consolidation de B2B Trust	f)	870	
Paievements fondés sur des actions	g)	421	
Valeurs mobilières	h)	319	
Comptabilisation des impôts	j)	796	
Autres	k), l), m)	(329)	
		(3 772)	
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	a), b), h), j)	(9 758)	
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	b), j)	101	
		(9 657)	
Résultat global – IFRS		132 928	\$

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

30.5 RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES SELON LES PCGR DU CANADA DE CEUX SELON LES IFRS

Le tableau ci-après présente le rapprochement des capitaux propres présentés selon les PCGR du Canada de ceux présentés selon les IFRS. Voir la note 30.6 pour plus de précisions sur la nature des ajustements.

Aux	Élément ⁽¹⁾	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010	
Capitaux propres – PCGR du Canada		1 334 692	\$	1 239 415
Incidence sur les résultats non distribués				\$
Titrisation	a)	(14 543)		(1 543)
Comptabilité de couverture	b)	13		(138)
Avantages du personnel	c)	(86 734)		(94 537)
Provisions pour pertes sur prêts	d)	(1 539)		(1 563)
Regroupements d'entreprises	e)	(22 061)		(21 234)
Consolidation de B2B Trust	f)	(6 861)		(7 731)
Paievements fondés sur des actions	g)	(156)		(577)
Valeurs mobilières	h)	(889)		(1 208)
Comptabilisation des impôts	j)	(758)		(1 553)
Autres	k), l), m)	(1 672)		(1 344)
		(135 200)		(131 428)
Ajustements aux autres éléments du résultat global, nets d'impôts				
Réserve pour valeurs mobilières disponibles à la vente	a), b), h), j)	18 645		28 403
Réserve pour couverture de flux de trésorerie	b), j)	179		78
		18 824		28 481
Résultat global – IFRS		1 218 316	\$	1 136 468

(1) Voir les éléments de la note 30.6, Nature des ajustements.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

30.6 NATURE DES AJUSTEMENTS

Les détails des ajustements apportés au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011, ainsi qu'à l'état du résultat consolidé et à l'état du résultat global consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 par suite du basculement aux IFRS figurent à la section qui suit.

a) Titrisation

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Ces opérations de titrisation satisfaisaient aux critères de décomptabilisation selon les PCGR du Canada et ont donc été comptabilisées à titre de cessions de créances. Selon les IFRS, ces opérations ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation et ont donc été comptabilisées à titre de transactions de financement.

La différence de traitement comptable de ces opérations de titrisation entre les PCGR du Canada et les IFRS a donné lieu aux ajustements suivants aux états financiers consolidés de la Banque :

- comptabilisation au bilan consolidé selon les IFRS des prêts hypothécaires titrisés qui étaient auparavant décomptabilisés selon les PCGR du Canada, et comptabilisation des passifs de titrisation connexes non comptabilisés antérieurement selon les PCGR du Canada;
- comptabilisation des actifs financiers (les actifs de remplacement, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès d'autres banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières) qui étaient détenus antérieurement hors bilan pour gérer l'asymétrie des échéances entre les prêts hypothécaires titrisés amortissables et les passifs de titrisation hors bilan liés au Programme des OHC;
- élimination des créances et des créditeurs issus de la titrisation comptabilisés, selon les PCGR du Canada, au bilan consolidé, y compris le passif-dépôts à l'égard des comptes de trésorerie auparavant détenus hors bilan et les passifs de gestion liés aux droits conservés et aux swaps de titrisation;
- renversement des profits et des pertes de titrisation, y compris les profits et les pertes sur les swaps de titrisation⁽¹⁾ et les droits conservés, et amortissement des passifs de gestion comptabilisés antérieurement en résultat net selon les PCGR du Canada;
- comptabilisation du revenu d'intérêt sur les prêts hypothécaires titrisés et les actifs de remplacement non comptabilisé antérieurement selon les PCGR du Canada;
- comptabilisation des frais d'intérêt sur la dette liée aux activités de titrisation qui n'étaient pas comptabilisés auparavant selon les PCGR du Canada;
- nouvelle désignation de certaines valeurs mobilières ayant une juste valeur de 1,0 milliard \$ au 1^{er} novembre 2010 comme étant disponibles à la vente, qui étaient auparavant désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net⁽²⁾;
- à compter du premier trimestre de 2011, par suite de ces modifications, la Banque a également modifié certaines relations de couverture pour rendre conforme la comptabilisation des revenus sur les dérivés utilisés pour couvrir les activités de titrisation.

Dans l'ensemble, la différence de traitement comptable de ces transactions de titrisation entre les PCGR du Canada et les IFRS ne donne lieu qu'à des différences sur le plan du calendrier de comptabilisation des flux de trésorerie dans le total du résultat global. Enfin, à la fin de la durée de vie de chaque portefeuille de titrisation, le même montant total cumulatif de revenus aura été comptabilisé dans les capitaux propres selon les PCGR du Canada et selon les IFRS.

[1] Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque conclut des swaps de titrisation qui sont conçus pour protéger les conduits contre les risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé. Ces swaps de titrisation constituent des dérivés et, par conséquent, ont été réévalués à la valeur de marché dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes sur les swaps de titrisation qui étaient comptabilisés dans le résultat net selon les PCGR du Canada ont été renversés selon les IFRS étant donné que les flux de trésorerie liés à ces swaps sont comptabilisés selon les IFRS dans les revenus d'intérêt sur les prêts hypothécaires titrisés et les actifs de remplacement et dans les frais d'intérêt sur les passifs de titrisation.

[2] Ces valeurs mobilières étaient désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon les PCGR du Canada pour contrebalancer les modifications de la juste valeur des swaps de titrisation. Comme les swaps de titrisation ne sont plus comptabilisés selon les IFRS, la désignation de ces valeurs a été modifiée.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

Les ajustements apportés aux bilans et aux états du résultat consolidés se présentent comme suit :

Principaux postes touchés – Bilan

Aux	31 octobre 2011	1 ^{er} novembre 2010
ACTIF		
Augmentation des prêts hypothécaires résidentiels	3 394 017 \$	2 715 535 \$
Actifs de remplacement		
Augmentation de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	—	1 907
Augmentation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	9 030	3 833
Augmentation des valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	885 822	559 457
Augmentation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	401 564	190 800
	1 296 416	755 997
Diminution des dérivés	(443)	(4 544)
Diminution des autres actifs (droits conservés et autres actifs)	(98 273)	(74 688)
Augmentation de l'actif total	4 591 717 \$	3 392 300 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Diminution des dépôts de particuliers	(332) \$	(42 313) \$
Diminution des dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts	(50 978)	—
Augmentation de la dette liée aux activités de titrisation	4 760 847	3 486 634
Diminution des dérivés	(116 506)	(84 043)
Augmentation (diminution) des autres passifs	(4 084)	8 237
Augmentation des autres passifs	4 588 947	3 368 515
Augmentation des capitaux propres		
Diminution des résultats non distribués	(14 543)	(1 543)
Augmentation du cumul des autres éléments du résultat global	17 313	25 328
	2 770	23 785
Augmentation du passif et des capitaux propres	4 591 717 \$	3 392 300 \$

Principaux postes touchés – État du résultat

	31 octobre 2011
Pour l'exercice clos le	2011
Augmentation du revenu d'intérêt	
Augmentation du revenu d'intérêt attribuable à la comptabilisation des prêts hypothécaires résidentiels titrisés et des actifs de remplacement	161 650 \$
Diminution des autres revenus d'intérêt, y compris les dérivés	(5 130)
	156 520
Augmentation des frais d'intérêt	
Augmentation des frais d'intérêt en raison de la comptabilisation de la dette liée aux activités de titrisation	140 743
Augmentation du revenu net d'intérêt	15 777
Diminution des autres revenus	
Renversement des profits sur la vente et des autres revenus liés aux activités de titrisation	(35 486)
Autres	1 310
	(34 176)
Augmentation des frais autres que d'intérêt	212
Diminution des impôts sur le résultat	(5 611)
Diminution du résultat net	(13 000) \$

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

b) Comptabilité de couverture

Selon les PCGR du Canada, la Banque utilisait la méthode abrégée et la méthode des flux de trésorerie variables pour évaluer l'inefficacité de certaines relations de couverture. Comme ces méthodes ne peuvent être utilisées selon les IFRS, la Banque a élaboré des méthodes quantitatives de rechange admissibles. Les autres relations de couverture pour lesquelles les méthodes admissibles selon les IFRS étaient déjà utilisées n'ont pas été modifiées et ne nécessitaient aucun ajustement à la date de transition.

Par ailleurs, la Banque a examiné et modifié certaines relations de couverture désignées selon les PCGR du Canada, en raison des changements apportés à la comptabilisation des opérations de titrisation, comme il est expliqué plus haut. L'incidence de ces changements est prise en compte dans les ajustements de titrisation.

c) Avantages du personnel

Écarts actuariels

Selon les PCGR du Canada, les écarts actuariels étaient amortis par imputation au résultat au moyen de la méthode du corridor sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés (DMERCAE). À la date de transition, la Banque a choisi d'utiliser l'exemption à l'application rétrospective autorisée par l'IFRS 1 et a comptabilisé les pertes actuarielles cumulées dans les résultats non distribués. Selon les IFRS, la Banque a choisi d'amortir les écarts actuariels additionnels comptabilisés après la date de transition au moyen de la méthode du corridor.

Coût des services passés dont les droits aux prestations sont acquis

Selon les PCGR du Canada, les coûts des services passés dont les droits aux prestations des régimes à prestations définies étaient acquis étaient amortis sur la DMERCAE à compter de la date à laquelle les droits étaient attribués. Selon les IFRS, les coûts des services passés dont les droits aux prestations des régimes à prestations définies sont acquis doivent être comptabilisés immédiatement en résultat lorsque les droits sont attribués. À la date de transition, les coûts nets des services passés rendus à la Banque dont les droits aux prestations étaient pleinement acquis ont été comptabilisés dans les résultats non distribués.

Obligation transitoire

Selon les PCGR du Canada, une obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable relative aux avantages futurs du personnel était amortie sur la DMERCAE. Selon les IFRS, cette obligation transitoire ne peut pas être reportée et a été ajustée par imputation aux résultats non distribués.

Juste valeur des actifs des régimes

Selon les PCGR du Canada, le rendement prévu des actifs des régimes était comptabilisé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché, selon laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes étaient réparties sur une période de trois ans. Selon les IFRS, le rendement attendu des actifs des régimes est évalué d'après leur juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

Au 1^{er} novembre 2010, en raison de ce qui précède, un montant de 128,8 millions \$ (94,5 millions \$ net d'impôts) au titre de l'ensemble des écarts actuariels nets cumulés non amortis, de l'obligation transitoire et des coûts des services passés a été imputé aux résultats non distribués selon les IFRS. Par conséquent, les autres actifs ont diminué de 102,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 (diminution de 91,8 millions \$ au 31 octobre 2011) et les autres passifs ont augmenté de 26,3 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011. L'amortissement des pertes actuarielles et des autres montants différés pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, qui était comptabilisé antérieurement au poste Salaires et avantages du personnel, a été renversé.

La situation de capitalisation des régimes au 31 octobre 2011 et au 1^{er} novembre 2010 est présentée à la note 19.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]**d) Provisions pour pertes sur prêts**

Dans le cadre de la conversion aux IFRS, la Banque a amélioré sa méthode d'évaluation des provisions pour des groupes de prêts semblables (provisions collectives). Les provisions collectives sont établies d'après la cotation des risques des facilités de crédit et d'après des paramètres comme la probabilité de défaut connexe (fréquence des pertes) et la perte en cas de défaut (étendue des pertes) associées à chaque type de facilité. Les provisions collectives sont ajustées pour tenir compte des modifications apportées aux portefeuilles et aux politiques de crédit et sont constituées pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Ces estimations tiennent compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle. La méthode améliorée repose davantage sur la situation actuelle des portefeuilles conformément aux exigences des IFRS. La Banque a déjà estimé les provisions collectives au 31 octobre 2011 en utilisant la méthode améliorée pour ses états financiers selon les PCGR du Canada.

Selon les IFRS comme selon les PCGR du Canada, les provisions pour pertes sur prêts doivent tenir compte de la valeur temps de l'argent. Selon les PCGR du Canada, la désactualisation de la valeur actualisée nette du montant de la dépréciation du prêt attribuable au passage du temps était comptabilisée en réduction de la provision pour pertes sur prêts. Selon les IFRS, la désactualisation doit être comptabilisée à titre de revenu d'intérêt calculé au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Le tableau qui suit présente les variations de la provision attribuables à la méthode améliorée qui se sont produites au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, ainsi que l'incidence du reclassement en revenu net d'intérêt et en frais autres que d'intérêt.

Pour l'exercice clos le	31 octobre 2011
Augmentation du revenu net d'intérêt (désactualisation des prêts douteux)	4 097 \$
Augmentation de la provision pour pertes sur prêts	(4 080)
Diminution des frais autres que d'intérêt (provisions pour montants non utilisés)	143
	160
Augmentation des impôts sur le résultat	(136)
Augmentation du revenu net d'intérêt	24 \$

En outre, la provision pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées présentée antérieurement avec la provision générale, d'un montant de 5,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 5,6 millions \$ au 31 octobre 2011, a été reclassée dans les autres passifs. Par suite de ce reclassement et des ajustements susmentionnés, les provisions cumulatives pour pertes sur prêts ont diminué de 6,6 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011.

e) Regroupement d'entreprises

La Banque a choisi le 1^{er} novembre 2000 comme date de retraitement des regroupements d'entreprises passés, de sorte que seul le regroupement d'entreprises qui a eu lieu avant la transition a été retraité. Cette acquisition visait 43 succursales acquises auprès d'une autre banque au Québec en date du 1^{er} novembre 2000. Selon les PCGR du Canada, pour les acquisitions réalisées en 2000 ou avant, les immobilisations incorporelles n'étaient pas obligatoirement comptabilisées séparément et l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur nette des actifs acquis était imputé au goodwill. Les PCGR du Canada n'exigeaient pas le retraitement de la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, les immobilisations incorporelles doivent être incluses dans la répartition du prix d'achat. De plus, les coûts d'acquisition doivent être passés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne peuvent être incorporés dans le goodwill. L'ajustement a donné lieu principalement à la désignation d'immobilisations incorporelles spécifiques, qui ont été par la suite entièrement amorties avant la date de transition. Les montants de l'impôt différé et de la provision comptabilisés dans le prix d'achat ont également été modifiés.

Selon les PCGR du Canada, la Banque appliquait les modalités du chapitre 1581, «Regroupements d'entreprises», selon lesquelles les coûts d'acquisition pouvaient être capitalisés. Selon les IFRS, les coûts d'acquisition des sociétés MRS engagés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011 (voir la note 29) d'un montant de 0,8 million \$, auparavant présentés dans les autres actifs, ont été passés en charges à l'état du résultat consolidé.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

f) Consolidation de B2B Trust

Selon les PCGR du Canada, l'acquisition des participations des actionnaires ne donnant pas le contrôle de B2B Trust en juin 2004 a été comptabilisée à titre d'acquisition par étapes et a entraîné la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle liée aux relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et aux relations avec la clientèle. Selon les IFRS, le rachat des participations des actionnaires sans contrôle est considéré comme une transaction portant sur des capitaux propres, étant donné que la Banque détenait déjà le contrôle de sa filiale avant le rachat. Par conséquent, selon les IFRS, l'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle a été comptabilisé dans les résultats non distribués, plutôt qu'attribué aux relations contractuelles et aux relations avec la clientèle, comme l'exigeaient les PCGR du Canada. La dotation aux amortissements connexe de l'immobilisation incorporelle comptabilisée selon les PCGR du Canada a donc été éliminée selon les IFRS. Le retraitement du rachat des participations des actionnaires ne donnant pas le contrôle de B2B Trust a donné lieu à une diminution des relations contractuelles et des relations avec la clientèle, dans les autres immobilisations incorporelles, d'un montant de 10,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 9,2 millions \$ au 31 octobre 2011.

g) Paiements fondés sur des actions

Selon les PCGR du Canada, dans le cas des droits à la plus-value des actions (DPVA) réglés en trésorerie, l'excédent du cours de l'action sur le prix d'exercice, revu sur une base continue, était comptabilisé en résultat au cours de la période d'acquisition des DPVA. Selon les IFRS, la Banque est tenue de comptabiliser comme une charge la juste valeur des DPVA au cours de la période d'acquisition des droits. La Banque évalue la juste valeur des DPVA au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, compte tenu des conditions d'attribution des DPVA. Cette différence a donné lieu à une augmentation des autres passifs de 0,8 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 0,2 million \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

h) Valeurs mobilières

Selon les PCGR du Canada, les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût. Selon les IFRS, ces instruments doivent être évalués à la juste valeur s'il est possible de les évaluer de façon fiable. En raison de cette réévaluation, les valeurs mobilières disponibles à la vente ont augmenté de 1,3 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de néant au 31 octobre 2011, car elles ont été vendues dans leur intégralité, et le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté de 1,0 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de néant au 31 octobre 2011.

Selon les PCGR du Canada, une réduction de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente était comptabilisée s'il existait une indication objective de dépréciation et si cette dépréciation était considérée comme durable. Selon les IFRS, une réduction de valeur de ces valeurs mobilières doit être comptabilisée dès qu'il existe une indication objective de dépréciation. Par conséquent, les profits latents et les pertes latentes sur les valeurs mobilières identifiées présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global ont été ajustés. De plus, des ajustements connexes ont été apportés aux résultats non distribués et au résultat net.

i) Éventualités

Selon les PCGR du Canada et les IFRS, les provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une obligation actuelle existe à la fin de la période de présentation de l'information et si une estimation fiable de ces montants peut être faite. Toutefois, selon les IFRS, le seuil de probabilité est considéré comme étant légèrement moins élevé que celui selon les PCGR du Canada, et l'évaluation du passif peut différer s'il existe plusieurs résultats possibles découlant de la résolution des éventualités. Par conséquent, la Banque a passé en revue toutes les éventualités en cours à la date du bilan d'ouverture et a examiné la comptabilisation de ses provisions, ce qui a donné lieu à une augmentation de 3,0 millions \$ des autres passifs au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011 et à des ajustements connexes des résultats non distribués et du résultat net.

j) Impôts sur le résultat

L'ajustement du total des capitaux propres à la date de transition tient compte essentiellement du recouvrement total d'impôts sur tous les ajustements relatifs à la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

Selon les PCGR du Canada, les changements apportés aux impôts sur le résultat au cours d'une période ultérieure étaient généralement imputés à l'état du résultat, peu importe le compte dans lequel la transaction sous-jacente avait été comptabilisée initialement. Selon les IFRS, l'impôt différé lié à des éléments qui n'ont pas été imputés aux capitaux propres au cours de périodes antérieures est directement imputé aux capitaux propres d'une manière cohérente avec la transaction sous-jacente.

30. ADOPTION DES IFRS [suite]

k) Programmes de fidélisation des clients

Pour faire la promotion de ses cartes de crédit, la Banque octroie des points qui peuvent être échangés contre des produits ou des services. Selon les PCGR du Canada, le coût prévu de ces points a été comptabilisé à titre de passif et à titre de frais de marketing. Selon les IFRS, les points doivent être comptabilisés comme une composante séparément identifiable des transactions de vente pour lesquelles ils ont été attribués, sur la base de leur juste valeur estimée. Les montants connexes sont présentés dans les autres revenus, au poste Frais et commissions sur prêts et dépôts. Cet ajustement a donné lieu à une augmentation des autres passifs de 0,4 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 0,5 million \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

l) Avantages dans les contrats de location simple

Selon les PCGR du Canada, les contrats de location simple renégociés avant la fin de la durée initiale du bail étaient comptabilisés selon les modalités du contrat de location initial jusqu'à la fin de la durée de celui-ci. Par conséquent, les avantages reçus en vue de renégocier le contrat de location étaient comptabilisés en réduction de la charge locative de manière linéaire sur la durée de la période de prolongation du contrat de location. Selon les IFRS, la Banque doit comptabiliser le profit cumulé des avantages sur la durée du contrat de location renégocié. Par conséquent, la Banque a réexaminé les périodes d'amortissement des incitatifs des contrats de location simple comptabilisés, ce qui a donné lieu à une réduction des autres passifs de 1,7 million \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 1,4 million \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

m) Immobilisations corporelles et logiciels

Selon les PCGR du Canada, le matériel et certains logiciels étaient amortis au moyen de la méthode du solde dégressif et de la méthode linéaire. Selon les IFRS, la méthode d'amortissement utilisée devrait être appliquée de façon uniforme à tous les types d'actifs. Afin d'harmoniser les méthodes d'amortissement, la Banque a décidé de ne plus amortir une partie du matériel et des logiciels au moyen de la méthode du solde dégressif, mais de l'amortir plutôt au moyen de la méthode linéaire, ce qui a donné lieu à une réduction cumulée des immobilisations corporelles et des logiciels d'un montant de 3,0 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et de 3,2 millions \$ au 31 octobre 2011, et à des ajustements connexes dans les résultats non distribués et le résultat net.

n) Reclassement des honoraires de montage des prêts

Les honoraires de montage des prêts, qui étaient antérieurement présentés dans les autres actifs, ont été reclassés dans leurs comptes de prêts respectifs. Le montant de ce reclassement s'est établi à 94,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et à 102,8 millions \$ au 31 octobre 2011.

o) Reclassement des frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions, nets de l'impôt sur le résultat, présentés antérieurement dans les capitaux propres en déduction des résultats non distribués, ont été reclassés dans les capitaux propres en déduction des actions émises. Le montant des frais d'émission d'actions privilégiées reclassé s'élevait à 4,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011, et celui des frais d'émission d'actions ordinaires reclassé s'établissait à 6,9 millions \$ au 1^{er} novembre 2010 et au 31 octobre 2011.

p) Résultats non distribués

L'ajustement des résultats non distribués à la date de transition tient compte de l'incidence nette des ajustements susmentionnés, rendus nécessaires en raison du basculement des PCGR du Canada aux IFRS. Voir la note 30.5.

q) Ajustements à l'état des flux de trésorerie consolidé

La transition des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas eu d'incidence sur les flux de trésorerie réels. Certains flux de trésorerie présentés dans les activités de financement et d'investissement selon les PCGR du Canada, principalement ceux liés aux activités de titrisation de la Banque, ainsi que les variations de prêts et de dépôts ont été reclassés dans les activités d'exploitation selon les IFRS.